

# MANUEL UTILISATEURS

police-on-web

Version 4.7 (31/05/2013)

# Table des matières

MANUEL UTILISATEURS	1
1. INTRODUCTION	3
1. POLICE-ON-WEB	4
2.1 Page d'accueil et fonctionnement général	4
2.2. Conventions générales	6
2.3. Ecrans	7
2.4. L'ÉCRAN « SAISIR UNE ADRESSE »	8
1. DÉCLARATIONS DE SYSTÈMES D'ALARMES	11
3.1 ECRAN DE PROFILAGE	11
3.2 ECRAN PRINCIPAL DE DÉCLARATIONS DE SYSTÈMES D'ALARME	12
3.3 MISE EN SERVICE D'UNE DÉCLARATION DE SYSTÈMES D'ALARME	
3.3.3.2.a Système d'alarme pour biens immobiliers et fixe pour personne	23
3.4 Consultation d'une déclaration	
3.5 Modification d'une déclaration	
3.6 Mise hors service d'une déclaration	31
3.7 Validation d'une déclaration	32
3.8 Confirmer une déclaration de système d'alarme	34
3.9 IMPRESSION	38
3.10 Ajouter un plan d'installation	39
4 DÉCLARER UN DÉLIT	40
4.1 Type de déclaration et identification	40
4.2 CONFIRMATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES	41
4.3. Données à caractère personnel	42
4.4. Informations sur le délit	45
4.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	61
4.6. RÉSUMÉ	62
4.7. Confirmation	65

# police-on-web

5. SIGNALEMENT D'ABSENCE	69
5.1. Type de signalement et identification	69
5.2 Confirmation des conditions générales	71
5.3. Données à caractère personnel	72
5.4. Informations relatives à l'habitation	73
5.5. Informations complémentaires	
5.6. Résumé	78
5.7. Confirmation	80
6 SOLUTIONS AUX PROBLÈMES	84
6.1 Ecrans d'erreurs	
6.2 SOLUTIONS AUX PROBLÈMES D'IDENTIFICATION	84
6.3 SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE DÉCLARATION DE SYSTÈMES D'ALARME	87
6.4 SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE DÉCLARATION DE DÉLIT ET SIGNALEMENT D'ABSENCE	91
6.5 SIGNALEMENT D'ABSENCE, INFORMATIONS RELATIVES À L'HABITATION	94
7. AUTRES RÉFÉRENCES	96

# 1. Introduction

Dans le cadre de la simplification administrative et de l'amélioration des services aux citoyens, l'application web « police-on-web » a été développée. Ce guichet virtuel est disponible en tout temps et permet au citoyen de déclarer en ligne un système d'alarme, plusieurs types de délits ou un avis d'absence.

Le présent document est le manuel utilisateur de police-on-web. Il est destiné à tout utilisateur qui désire effectuer des déclarations à titre privé et des déclarations de systèmes d'alarme pour le compte d'une entreprise ou d'une Centrale d'Alarme.

Ce document se divise en quatre grands chapitres :

- Le chapitre 2 donne une description générale de l'application.
- Le chapitre 3 définit la procédure à suivre pour effectuer une déclaration de système d'alarme.
- Le chapitre 4 décrit de manière détaillée l'ensemble des étapes que les utilisateurs doivent suivre pour déposer plainte.
- Le chapitre 5 décrit de manière détaillée l'ensemble des étapes que les utilisateurs doivent suivre pour signaler une absence.
- Le chapitre 6 décrit quant à lui pour chaque étape de la procédure tous les problèmes qui peuvent éventuellement se poser, et propose des solutions appropriées.

Par ailleurs, le chapitre 7 reprend une série d'autres références.

# 1. Police-on-web

# 2.1 Page d'accueil et fonctionnement général 2.1.1 Général

#### Police-on-web est accessible :

- 35 Via une URL directe, <u>www.policeonweb.be</u>, qui vous conduit à une première page d'accueil de Police-on-web sur laquelle vous devrez choisir votre langue.
- Via le site web de votre zone de police locale : <a href="http://www.policelocale.be/">http://www.policelocale.be/</a> 'nom de la commune'. Pour accéder à l'application web en tant que telle, il convient ensuite de cliquer sur le lien « <a href="Déposer une déclaration en ligne">Déposer une déclaration en ligne</a> » qui vous conduira à une première page d'accueil de Police-on-web sur laquelle vous devrez choisir votre langue.

Dans les 2 cas, vous naviguerez ensuite vers la page d'accueil principale de l'application. Cette page permet de choisir un type de déclaration. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires relatives à l'utilisation de police-on-web : questions les plus fréquemment posées, assistance utilisateur, déclaration de confidentialité et conditions d'utilisation. C'est aussi sur cette page que sont communiquées les indisponibilités éventuelles de l'application.



Figure 1 : Page d'accueil de police-on-web

Avant de pouvoir déposer une déclaration, vous devez choisir si vous voulez :

- gérer des déclarations de systèmes d'alarme
- signaler une absence
- déposer une plainte

puis vous pouvez vous identifier.

Il est possible de porter plainte pour les délits suivants :

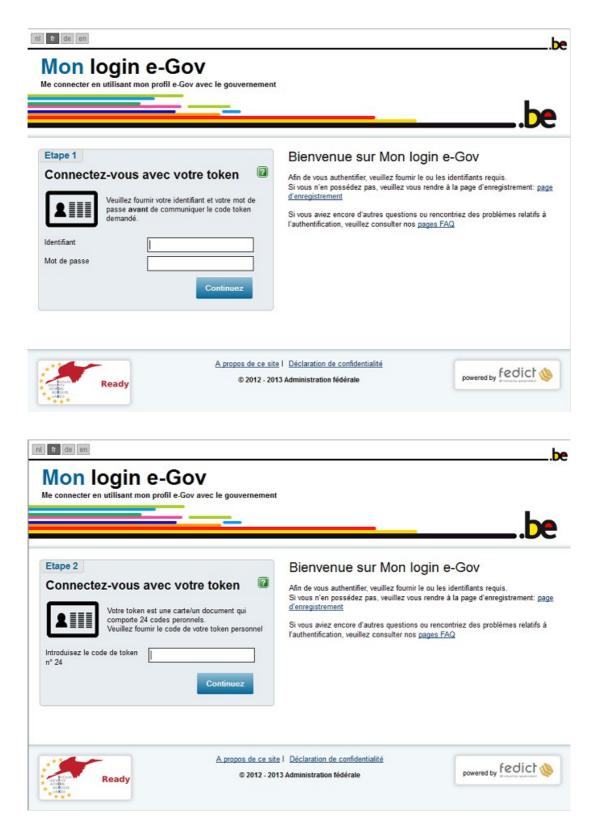
- 35 Vol de vélo
- Vol de vélomoteur
- Vol à l'étalage
- Vandalisme (dégradations).
- Vandalisme (graffiti).

Pour vous identifier, vous devez disposer d'un des moyens d'identification suivants :



Un token¹ que vous pouvez demander sur le site portail fédéral.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Consultez le portail fédéral pour en savoir plus sur les méthodes d'identification (voir chapitre 7 Autres références).



Un nom d'utilisateur et un mot de passe, que vous pouvez demander sur le site portail fédéral.



Remarque : Si vous vous identifiez sur le site portail fédéral, vous ne pouvez pas entrer une déclaration de système d'alarme.

#### 2.1.2 Wizard

Les « assistants » (*wizards*) vous aideront à passer d'une étape à l'autre de la déclaration de délit ou d'absence. En cliquant sur [Précédent] et [Suivant], vous naviguerez tout simplement entre les différentes étapes.

Pour pouvoir porter plainte, signaler une absence ou déclarer un système d'alarme, vous devez introduire une série de données via l'application web :

- Pour une plainte : coordonnées personnelles, données générales sur le délit ; si la partie lésée est une entreprise : les données sur l'entreprise en question, ainsi que les données sur le bien volé ou endommagé. Il conviendra aussi de décrire l'objet et de définir le propriétaire.
- Pour une déclaration d'absence : coordonnées personnelles, coordonnées de l'habitation que vous quittez, coordonnées des personnes sélectionnées par vous qui peuvent être contactées en cas de problème.
- Pour une déclaration de système d'alarme : coordonnées personnelles du déclarant, coordonnées de l'utilisateur du système d'alarme, données sur le lieu d'installation du système d'alarme. Il sera éventuellement possible de joindre un plan d'installation.

La saisie des données d'une plainte ou déclaration d'absence se déroule en plusieurs étapes, visibles dans l'en-tête suivante de police-on-web :



Figure 2 : en-tête de police-on-web pour les déclarations de plainte ou d'absence.

En ce qui concerne les déclarations de systèmes d'alarmes, l'entête est la suivante :



Figure 3 : en-tête de police-on-web pour les déclarations de systèmes d'alarmes.

Le chemin vous permet de voir à quel stade de la déclaration vous vous trouvez.

Après que vous ayez confirmé le résumé des données que vous avez saisies, la déclaration sera envoyée à la zone de police concernée, et une confirmation de réception apparaîtra à l'écran.

Tant le résumé de votre déclaration que la confirmation de réception peuvent être imprimés.

#### **Attention!**

Ces documents ne constituent pas un procès-verbal. Vous pourrez être contacté(e) par des agents de votre zone de police locale, qui assureront le suivi et le traitement de votre déclaration.

# 2.2. Conventions générales

#### 2.2.1 Icônes

Trois icônes sont disponibles dans l'entête de police-on-web : Home, FAQ et Logout.



Figure 4 : les icônes de police-on-web pour les déclarations de systèmes d'alarmes.

En cliquant sur l'icône Home , vous accederez à la page principale de police-on-web (Figure 1 : Page d'accueil de police-on-web ) dans laquelle vous pourrez éventuellement choisir d'effectuer un autre type de déclaration.

En cliquant sur l'icône Aide , vous accederez aux « Frequently Asked Questions » du site portail fédéral relatives au fonctionnement de police-on-web.

En cliquant sur l'icône Logout , vous pourrez vous déconnecter de police-on-web.

# 2.2.2. Logos

Les logos affichés permettent de cliquer vers les sites des partenaires concernés.

- Site de la police fédérale
- Site de l'ibz (service public fédéral)
- Site du fedict

• Site belgium.be (Portail des services publics belges)

#### 2.2.3.Footer

Au bas des formulaires figurent trois liens sur lesquels vous pouvez cliquer à tout moment : un lien vers l'assistance utilisateur, un lien vers la déclaration de confidentialité et et un lien vers les conditions d'utilisation.



Assistance utilisateurs Déclaration de confidentialité Conditions d'utilisation R: 4.7.6

#### Figure 5 : footer de police-on-web.

- <u>Assistance utilisateurs</u>: Un nouvel écran vous permettra de saisir votre commune de résidence.
   Vous serez alors redirigé vers la police de votre localité qui vous donnera assistance.
- <u>Déclaration de confidentialité</u>: si vous cliquez sur ce lien, un nouvel écran vous rappelle qu'en utilisant l'application, vous acceptez la façon dont Fedict et la Police collectent et traitent les données à caractère personnel. Ce traitement est développé en détails dans la déclaration.
- Conditions d'utilisation : Les conditions générales d'utilisation de l'application sont rappelées dans cette page.

#### 2.2.4. Formulaires

Pour les formulaires à compléter, les conventions suivantes sont d'application :

- Les champs obligatoires sont indiqués par une « \* ».
- Les champs non modifiables apparaissent sur fond gris.
- En cliquant sur 📶, vous pouvez demander plus d'explications sur les champs concernés.
- Les messages d'erreurs sont indiqués en rouge.
- L'icône suivante informe qu'un type de déclaration est temporairement indisponible .

## 2.3. Ecrans

L'application a été conçue pour être compatible avec les navigateurs suivants :

- Firefox (v. 1 et supérieur).
- Internet Explorer (v. 6 et supérieur).
- 35 Safari.

#### Note:

Les messages et écrans du présent manuel peuvent différer légèrement de l'application ellemême du fait que nous essayons d'améliorer constamment cette dernière.

L'aide contextuelle est parfois vide si la situation est suffisamment claire. Dans ce cas, le symbôle n'est pas affiché.

Assistance utilisateur : ce lien vous renvoie à une page où vous pouvez rechercher les coordonnées du bureau de police de votre quartier, qui répondra à vos questions.

# 2.4. L'écran « Saisir une adresse »

L'écran «Saisir une adresse » se présente à plusieurs reprises dans l'application. Il vous permet de communiquer clairement les coordonnées du lieu, afin que la police puisse traiter votre demande.

# 2.4.1. Saisir une adresse en Belgique

Les écrans de déclarations de délit et de signalement d'absence et la saisie du lieu d'installation d'un système d'alarme nécessitent des adresses en Belgique.

Pour cela, vous devez compléter les champs suivants puis cliquer sur [OK] :

- Commune (obligatoire : pour obtenir de bons résultats, soyez le plus précis possible)
- Code postal (facultatif)
- Rue (obligatoire : pour obtenir de bons résultats, soyez le plus précis possible)
- Numéro de maison (obligatoire).

Dès que vous avez cliqué sur [OK], le système consulte une base de données d'adresses en Belgique pour y trouver celle qui correspond le mieux. Si votre saisie génère plusieurs possibilités, vous pourrez faire un choix dans une liste, choix à confirmer par [OK]. Si la liste de choix ne contient pas la bonne adresse, appuyez sur le bouton [Annuler], puis introduisez des données plus précises dans les champs concernés.

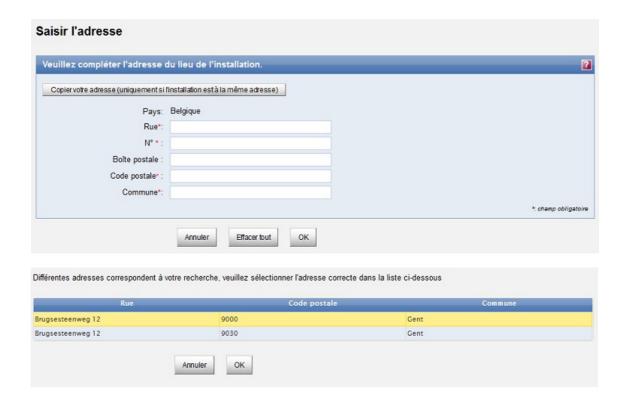


Figure 6 : Copie d'écran « Spécifier une adresse en Belgique »

## 2.4.2. Saisir une adresse à l'étranger

L'adresse du déclarant d'un système d'alarme peut être en Belgique ou à l'étranger. Si le pays choisi n'est pas la Belgique, aucun contrôle ne sera effectué sur l'existence de la commune, sa correspondance avec le code postal et la validité du nom de rue. Tous les champs sont alors obligatoires, même le code postal car il ne pourra pas être rempli automatiquement.

Cet écran permet de saisir une adresse en Belgique ou à l'étranger :

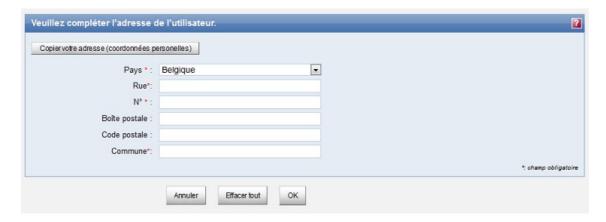


Figure 7 : Copie d'écran « Spécifier une adresse » (exemple d'une adresse en France)

# 2.4.3. Copier l'adresse du déclarant

Dans l'écran ci-dessous, vos coordonnées peuvent être reprises automatiquement via la touche [Copier votre adresse]. Vous pouvez aussi compléter vous-même :

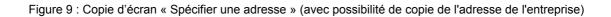


Figure 8 : Copie d'écran « Spécifier une adresse » (adresse de contact)

# 2.4.4. Copier l'adresse de l'entreprise

Cas du représentant d'entreprise : Si le formulaire est utilisé après mention d'une entreprise dans la déclaration, un bouton [Copier adresse entreprise] sera aussi disponible :





# 1. Déclarations de systèmes d'alarmes

Le déclarant d'un système d'alarme peut présenter un **profil de simple particulier** ou un **profil mixte**. On parlera de profil mixte lorsque le déclarant dispose d'autorisations pour le compte d'une entreprise ou d'une Centrale d'Alarme en plus de son rôle de déclarant à titre privé.

Ce chapitre décrit les étapes à suivre pour effectuer une déclaration de système d'alarme.

# 3.1 Ecran de profilage

Cet écran n'est affiché que si vous disposez d'un profil mixte, les autorisations couvrent une ou plusieurs entreprises ou une Centrale d'Alarme. Il permet de sélectionner les autorisations que vous souhaitez utiliser lors de vos déclarations.

Voici l'écran de profilage d'un déclarant qui dispose d'autorisations pour des entreprises :



Figure 10 : Copie d'écran « Définition du profil déclarant » (avec des autorisations pour des entreprises)

Voici l'écran de profilage d'un déclarant qui dispose d'une autorisation pour un Centrale d'Alarme :



Figure 11 : Copie d'écran « Définition du profil déclarant » (avec une autorisation pour une Centrale d'Alarme)

# 3.2 Ecran principal de déclarations de systèmes d'alarme

Ceci est l'écran principal des déclarations de systèmes d'alarmes. A partir de cet écran il est possible de :

- Modifier ses données personnelles
- Effectuer la mise en service d'un système d'alarme (déclaration initiale )
- Lister les déclarations existantes puis consulter, modifier, mettre hors service ou valider l'une d'entr'elles.

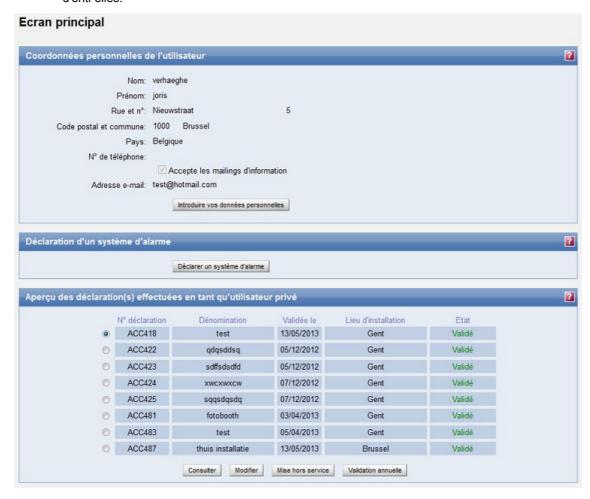


Figure 12 : Copie d'écran « Déclarations de systèmes d'alarme. »

# 3.2.1 Coordonnées personnelles

Dans le premier bloc de cet écran, vous pouvez modifier vos données personnelles. Pour cela, vous devez cliquer sur « Modifier vos données personnelles ». L'écran « Saisir les données personnelles » apparaitra alors, dans lequel vous encoderez votre numéro de GSM, éventuellement votre adresse e-mail et votre adresse. L'adresse du déclarant peut être située hors de Belgique.

Si, au moment où vous modifiez vos coordonnées personnelles, des déclarations de systèmes d'alarmes existent déjà dans police-on-web, celles-ci seront automatiquement mises à jour avec vos données modifiées. Un message d'avertissement sera affiché pour vous prévenir de cette mise à jour. Ce cas est illustré dans l'écran de saisie ci-dessous :

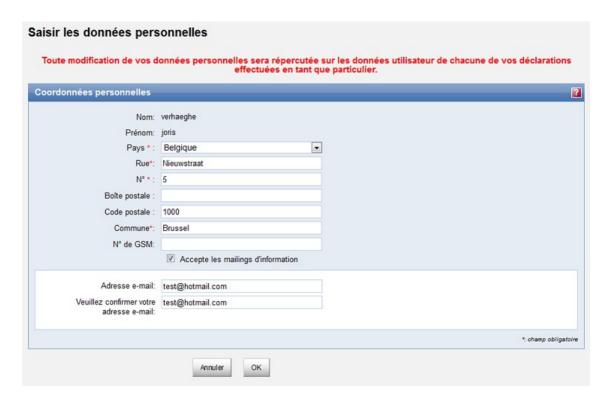


Figure 13 : Copie d'écran « Saisie des données personnelles.. »

# 3.2.2 Déclaration initiale

Dans ce second bloc, il est possible d'effectuer une déclaration de mise en service d'un système d'alarme à titre privé ou pour un tiers.



Figure 14 : Copie du bloc « Déclarer une mise en service »

## 3.2.3 Liste des déclarations

Dans ce troisième bloc, les déclarations du déclarant sont affichées par order alphabétique de numéro de déclaration. A partir de ce bloc , vous pouvez sélectionner une déclaration puis la consulter, la modifier, la mettre hors service ou la valider.

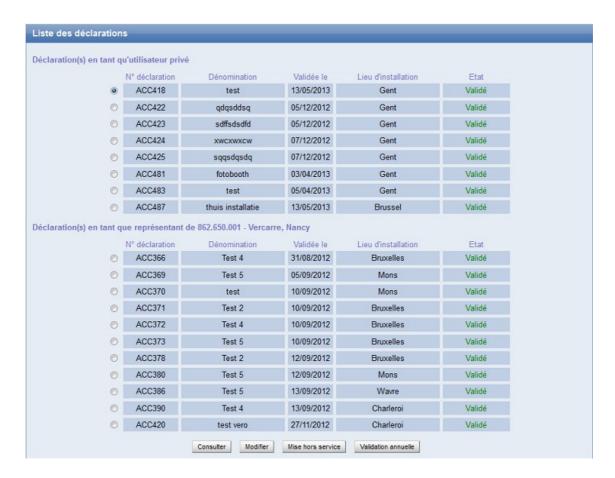


Figure 15 : Copie d'écran « Liste des déclarations d'un utilisateur ayant un profil mixte »

Si vous disposez d'une autorisation auprès d'une Centrale d'Alarme, ce bloc permet d'introduire des critères de sélection afin de limiter le nombre de déclarations affichées.

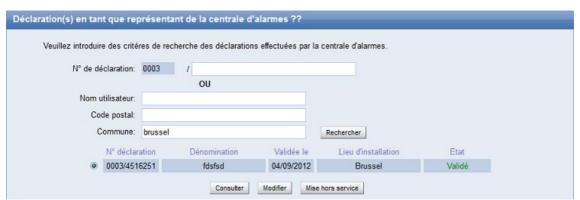


Figure 16 : Copie d'écran « Saisie des critères de recherche des déclarations d'une Centrale d'Alarme »

Vous devez alors entrer le numéro de la déclaration recherchée (après le prefixe de la Centrale d'alarme) ou l'un des 3 critères suivant :

- nom de l'utilisateur
- code postal du lieu d'installation du système d'alarme

• commune du lieu d'installation du système d'alarme

Cliquez sur le bouton « Rechercher » pour obtenir la liste des déclarations correspondant à vos critères.

# Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme. (page 87)

# 3.3 Mise en service d'une déclaration de systèmes d'alarme

Ce chapitre est divisé en 3 parties selon que vous déclarez la mise en service d'un système d'alarme à titre privé, pour le compte d'une entreprise ou que vous êtes représentant d'une Centrale d'Alarme.

Si vous déclarez une déclaration à titre privé ou pour le compte d'une entreprise, vous ne choisissez pas le numéro de la déclaration, il sera assigné par le système et vous en prendrez connaissance après confirmation de votre déclaration.

Si vous représentez une Centrale d'Alarme, vous devez assigner vous-même le numéro de la déclaration. Un numéro déjà utilisé sera signalé par le système.

## 3.3.1 Mise en service d'une déclaration à titre privé

Vous avez choisi d'effectuer la mise en service d'une déclaration de système d'alarme à titre privé.

Vous accédez au formulaire suivant qui vous permet d'effectuer une déclaration d'alarme pour bien immobilier :

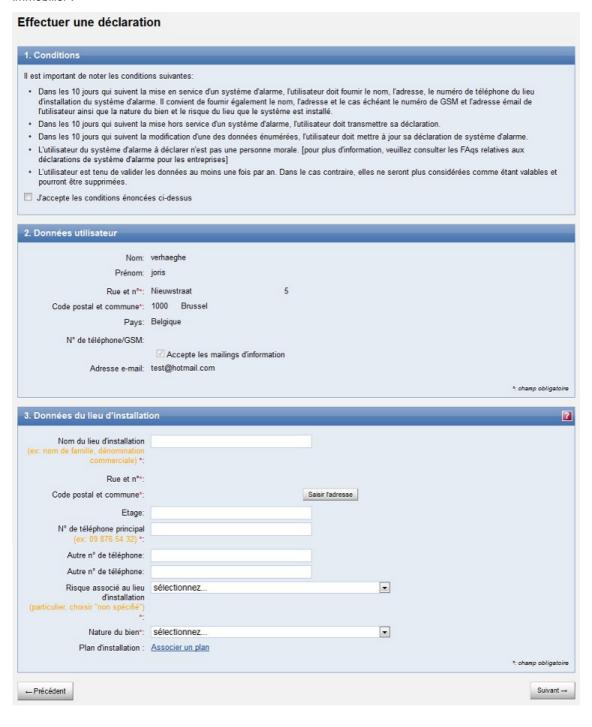


Figure 17 : copie d'écran « Déclaration initiale » pour une personne privée

#### 3.3.1.1 Conditions

Pour toute déclaration initiale, la case du bloc [Conditions] devra être cochée, vous acceptez ainsi les conditions relatives à la mise en service du système d'alarme.

#### 3.3.1.2 Données utilisateur

Ce bloc contient les informations relatives à un système d'alarme déclaré par une personne privée. Les données utilisateur sont reprises de celles du déclarant , elles ne sont pas modifiables sur cet écran. Pour les modifier, retourner sur l'écran précédent et choisir le bouton « Modifier vos coordonnées personnelles ».

#### 3.3.1.3 Données du lieu d'établissement

Les informations suivantes doivent obligatoirement être complétées :

- Nom du lieu d'installation
- Adresse du lieu d'installation. Pour l'indiquer, cliquez sur [Saisir l'adresse]. L'utilisation du formulaire « Saisir une adresse » est décrite à la section 2.4.1 « Saisir une adresse ». Ce lieu doit être en Belgique, il peut être copié de l'adresse de l'utilisateur si celle-ci est en Belgique.
- Numéro de téléphone principal
- Risque associé au lieu d'installation, à choisir dans une liste.
- Nature du bien, à choisir dans une liste.

Les données suivantes peuvent également être communiquées :

- étage du lieu d'installation
- deux autres numéros de téléphone, en plus du numéro de téléphone principal
- un plan d'installation pourra être fourni, il devra être de format jpg et de taille maximale 100k. Il
  pourra être recherché en suivant le lien <u>associer un plan</u> qui affichera le formulaire [ Ajouter un
  plan d'installation]. Ce formulaire est décrit à la section 3.10 Ajouter un plan d'installation.

Cliquez sur [OK] pour confirmer les données et passer à l'écran suivant. Si les données sont correctes, le résumé des données de la déclaration est affiché.

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

# 3.3.2 Mise en service d'une déclaration pour le compte d'une entreprise

Vous avez choisi d'effectuer la mise en service d'une déclaration de système d'alarme pour le compte d'une entreprise.

Le formulaire suivant vous permet d'effectuer une déclaration d'alarme pour bien immobilier :

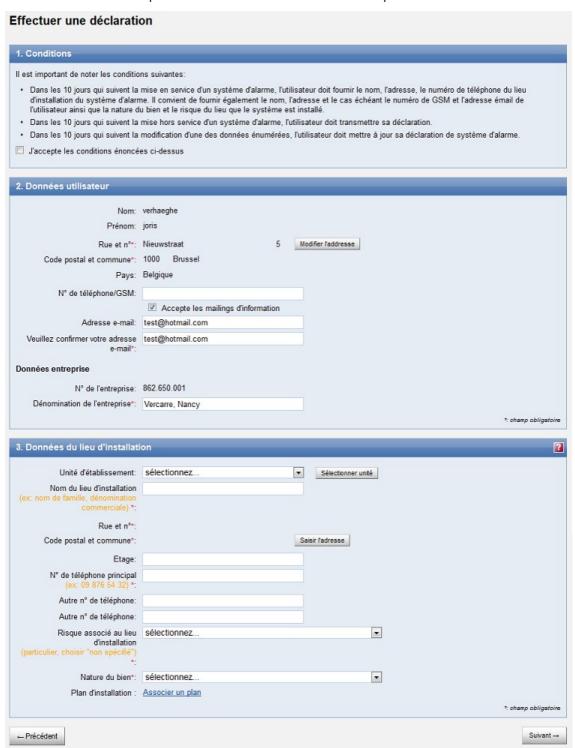


Figure 18 : copie d'écran « Déclaration initiale » pour un représentant d'entreprise

#### 3.3.2.1 Conditions

Pour toute déclaration initiale, la case du bloc [Conditions] devra être cochée, vous acceptez ainsi les conditions relatives à la mise en service du système d'alarme.

#### 3.3.2.2 Données utilisateur

Ce bloc contient les informations relatives à l'utilisateur du système d'alarme. Les données du déclarant sont reprises dans les données utilisateur, elles sont modifiables sauf les nom/prénom du déclarant et le numéro de l'entreprise.

#### 3.3.2.3 Données du lieu d'établissement

Les informations suivantes doivent obligatoirement être complétées :

- Unité d'établissement. Si l'entreprise dispose de plusieurs unités d'établissement, vous pouvez choisir l'une d'entr'elles, le lieu d'installation et l'adresse conrrespondants sont alors reportés dans les champs correspondants.
- Nom du lieu d'installation
- Adresse du lieu d'installation. Pour l'indiquer, cliquez sur [Saisir l'adresse]. L'utilisation du formulaire « Saisir une adresse » est décrite à la section 2.4. L'écran « Saisir une adresse ». Ce lieu doit être en Belgique, il peut être copié de l'adresse de l'utilisateur si celle-ci est en Belgique ou de l'adresse de l'entreprise.
- Numéro de téléphone principal
- Risque associé au lieu d'installation, à choisir dans une liste.
- Nature du bien, à choisir dans une liste.

Les données suivantes peuvent optionnellement être communiquées :

- étage du lieu d'installation
- deux autres numéros de téléphone, en plus du numéro de téléphone principal
- un plan d'installation pourra être fourni, il devra être de format jpg et de taille maximale 100k. Il pourra être recherché en suivant le lien <u>associer un plan</u> qui affichera le formulaire [ Ajouter un plan d'installation]. Ce formulaire est décrit à la section 3.10 Ajouter un plan d'installation.

Cliquez sur [OK] pour confirmer les données et passer à l'écran suivant. Si les données sont correctes, le résumé des données de la déclaration est affiché.

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme.

3.3.3 Mise en service d'une déclaration pour le compte d'une Centrale d'Alarme

Vous avez choisi d'effectuer la mise en service d'une déclaration de système d'alarme pour le compte d'une Centrale d'Alarme. Vous pouvez déclarer 3 types d'alarmes differents :

- Système d'alarme pour biens immobiliers
- Systèmes fixe d'alarme pour personne
- Système mobile d'alarme pour personne

Le déclaration initiale d'un système d'alarme pour une centrale d'alarme se fait en 2 étapes :

- 1. Saisie du numéro de déclaration et du type d'alarme
- 2. Saisie des autres données de la déclaration, varient selon le type d'alarme

Il sera toujours possible de revenir sur le 1er écran pour changer le numéro et type d'alarme.

#### 3.3.3.1 Ecran 1 : Conditions, numéro et type d'alarme

Le premier écran permet d'accepter les conditions particulières et d'introduire

- le numéro de déclaration. Le préfixe utilisé par la Centrale d'Alarme est pré-rempli, vous ne devez plus compléter que les 7 derniers chiffres.
- le type d'alarme

**Remarque**: Si le numéro appartient à une déclaration qui existe déjà, il vous sera proposé de modifier cette déclaration. Vous pourrez le faire en cliquant sur « Suivant » ou modifier le numéro. Le type de système d'alarme sera alors celui de la déclaration existante.



Figure 19 : copie d'écran « Déclaration initiale » pour le compte deune Centrale d'Alarme

La case du bloc [Conditions] devra être cochée, vous acceptez ainsi les conditions relatives à la mise en service du système d'alarme.

#### 3.3.3.2 Ecran 2 : Données utilisateur et lieu d'installation

La composition de ce 2ième écran de mise en service peut différer selon le type d'alarme choisi. Il est similaire pour les alarmes de type « pour bien immobiliers » et de type « fixe pour personne » mais il reprend moins de données pour les alarmes de type « mobiles pour personne ».

#### 3.3.3.2.a Système d'alarme pour biens immobiliers et fixe pour personne

#### Cet écran est constitué de 2 blocs :

 Les données utilisateur : Ce bloc contient les informations relatives à l'utilisateur du système d'alarme. Aucune donnée n'est pré-remplie, il est possible de copier l'adresse de celle du déclarant.

Les informations suivantes doivent obligatoirement être complétées :

- Nom ou Nom/dénomination : Si le type d'alarme est « pour biens immobiliers »,
   l'utilisateur pourra être une personne ou une entreprise. Si le type d'alarme est «mobile pour personne », l'utilisateur sera une personne.
- L'adresse de l'utilisateur, peut eventuellement être copiée de l'adresse du déclarant.
   Elle peut être située hors de Belgique.
- L'adresse e-mail est obligatoire si la check-box « accepte les mailings d'informations est sélectionnée »

Le numéro de GSM n'est pas obligatoire.

Les données du lieu d'installation :

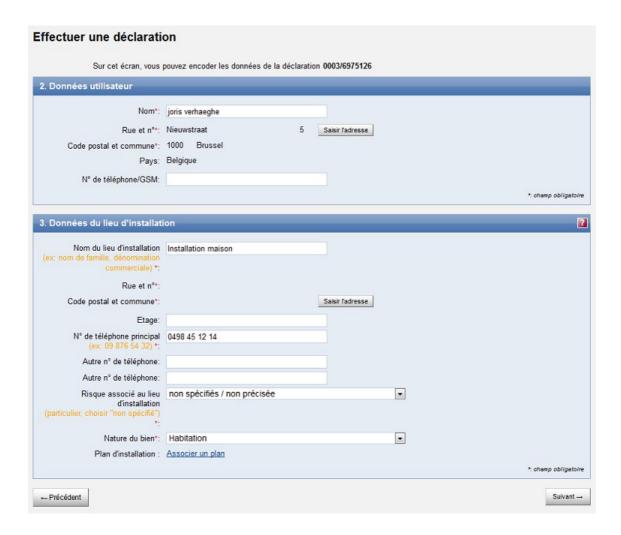


Figure 20 : copie d'écran « Déclaration initiale » d'un système d'alarme fixe pour personne (2ieme écran).

Les informations suivantes doivent obligatoirement être complétées :

- O Nom du lieu d'installation
- o adresse du lieu d'installation. Pour l'indiquer, cliquez sur [Saisir l'adresse]

L'utilisation du formulaire « Saisir une adresse » est décrite à la section 2.4.1. Saisir une adresse en Belgique. Ce lieu doit être en Belgique, il peut être copié de l'adresse de l'utilisateur si celle-ci est en Belgique.

- O Numéro de téléphone principal
- O Risque associé au lieu d'installation, à choisir dans une liste.
- O Nature du bien, à choisir dans une liste.

Les données suivantes peuvent optionnellement être communiquées :

o étage du lieu d'installation

- O deux autres numéros de téléphone, en plus du numéro de téléphone principal
- o un plan d'installation pourra être fourni, il devra être de format jpg et de taille maximale 100k. Il pourra être recherché en suivant le lien <u>associer un plan</u> qui affichera le formulaire [ Ajouter un plan d'installation] . Ce formulaire est décrit à la section 3.10 Ajouter un plan d'installation.

Cliquez sur [OK] pour confirmer les données et passer à l'écran suivant. Si les données sont correctes, le résumé des données de la déclaration est affiché.

#### 3.3.3.2.b Systèmes mobile d'alarme pour personne

Cet écran n'est constitué que d'un seul bloc :

 Les données utilisateur : Ce bloc contient les informations relatives à l'utilisateur du système d'alarme. Aucune donnée n'est pré-remplie, il est possible de copier l'adresse de celle du déclarant.

Les informations suivantes doivent obligatoirement être complétées :

- Nom de l'utilisateur
- L'adresse de l'utilisateur, peut eventuellement être copiée de l'adresse du déclarant.
   Elle peut être située hors de Belgique.
- O Le numéro de GSM est obligatoire.
- L'adresse e-mail est obligatoire si la check-box « accepte les mailings d'informations est sélectionnée »



Figure 21 : copie d'écran « Déclaration initiale » d'un système d'alarme mobile pour personne (2ieme écran).

Cliquez sur [OK] pour confirmer les données et passer à l'écran suivant. Si les données sont correctes, le résumé des données de la déclaration est affiché.

# Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme.

# 3.4 Consultation d'une déclaration

L'écran suivant reprend un résumé des données de la déclaration sélectionnée pour consultation sur l'écran des déclarations.



Figure 22 : copie d'écran «Consultation»

A partir de cet écran, vous pouvez retourner directement à l'écran des déclarations en choisissant le bouton [Précédent] .

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

#### 3.5 Modification d'une déclaration

Lorsque vous sélectionnez une déclaration de système d'alarme pour modification, un formulaire similaire à celui de la mise en service sera affiché avec les données de la déclaration. Il sera donc différent selon le rôle utilisé par le déclarant.

## 3.5.a Modification d'une déclaration à titre privé

Les mêmes blocs sont présents que sur l'écran de mise en service, le bloc "Déclaration" a été rajouté , il résume l'état de la déclaration.

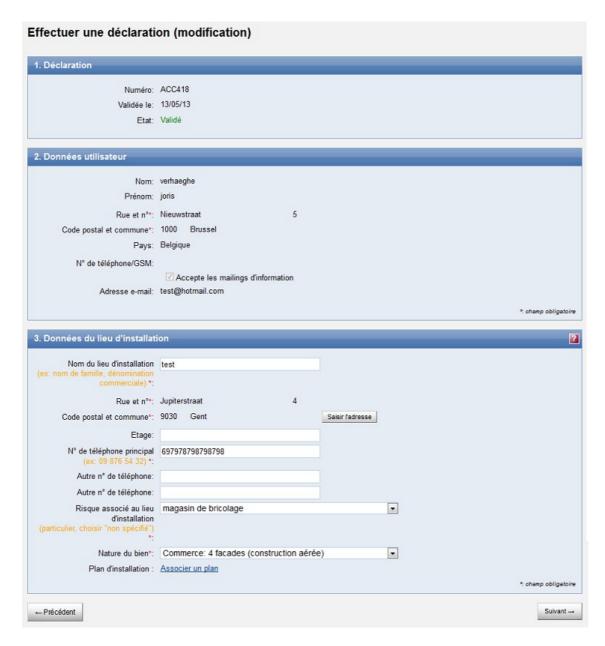


Figure 23 : copie d'écran «Modification d'une alarme pour bien immobilier» (cas du particulier)

- Le bloc « Déclaration » reprend le numéro de la déclaration et son état, non modifiables. L'état aura la valeur « validé » si la dernière validation a été effectuée dans la dernière année. Notez que toute modification remet à jour la date de dernière validation de la déclaration.
- Les données du bloc « Données utilisateur » ne sont pas modifiables dans cet écran.
- Dans le bloc « Données du lieu d'installation », les données modifiables sont les mêmes que celles introduites lors de la mise en service, elles sont décrites à la section 3.3.1.2.
- Si un plan est déjà associé, vous pouvez le visualiser en choisissant [Afficher]. Il vous est possible de le modifier grace au lien [Ajouter un autre plan]. Ce formulaire est décrit à la section 3.10 Ajouter un plan d'installation.

A partir de cet écran de modification, il est possible de retourner à l'écran des déclarations sans modifier la déclaration en cliquant sur [Précédent] ou de sauvegarder les modifications en cliquant sur le bouton [Suivant].

# 3.5.b Modification d'une déclaration pour le compte d'une entreprise

Les mêmes blocs sont présents que sur l'écran de mise en service, le bloc "Déclaration" a été rajouté , il résume l'état de la déclaration. La mise en service d'une déclaration pour le compte d'une entreprise est décrite au chapitre 3.3.2.

Remarque : Si vous n'êtes pas la dernière personne qui a modifié la déclaration, un message d'avertissement apparaîtra sur l'écran. Si vous continuez la modification, les données du précédent utilisateur seront remplacées par les votres.



Figure 24 : copie d'écran «Modification d'une alarme pour bien immobilier» (cas de l'entreprise)

Les mêmes blocs sont présents que sur l'écran de mise en service, le bloc "Déclaration" a été rajouté, il résume l'état de la déclaration.

- Le bloc « Déclaration » reprend le numéro de la déclaration et son état, non modifiables. L'état aura la valeur « validé » si la dernière validation a été effectuée dans la dernière année. Notez que toute modification remet à jour la date de dernière validation de la déclaration.
- Les données du bloc « Données utilisateur » sont modifiables dans cet écran sauf le nom et le prénom de l'utilisateur.

 Dans le bloc « Données du lieu d'installation », les données modifiables sont les mêmes que celles introduites lors de la mise en service, elles sont décrites à la section 3.3.2.

Si un plan est déjà associé, vous pouvez le visualiser en choisissant [Afficher]. Il vous est possible de le modifier grace au lien [Associer un autre plan ]. Ce formulaire est décrit à la section 3.10 Ajouter un plan d'installation

A partir de cet écran de modification, il est possible de retourner à l'écran des déclarations sans modifier la déclaration en cliquant sur [Précédent] ou de sauvegarder les modifications en cliquant sur le bouton [Suivant].

#### 3.5.c Modification d'une déclaration pour le compte d'une Centrale d'Alarme

De même que pour la création, la modification d'une déclaration pour une Centrale d'Alarme est composée de 2 écrans.

Sur le 1er écran, la date de dernière validation est rappelée ainsi que l'état de la déclaration. Vous pouvez modifier

- le numéro de la déclaration
- le type de la déclaration

Si vous modifiez le numéro de la déclaration et que celui-ci est utilisé par une déclaration active, il vous sera proposé de modifier cette déclaration-là. Vous pouvez l'accepter en cliquant sur « Suivant ».

Si vous modifiez le type, les données du second écran seront complétées au mieux avec les données présentes dans l'ancienne déclaration.



Figure 25 : copie du 1er écran «Modification d'une alarme » (cas de la centrale d'alarme)

Le second écran de la modification reprend les mêmes données que lors de la création. Vous pouvez en consulter la description dans le chapitre 3.2.3.

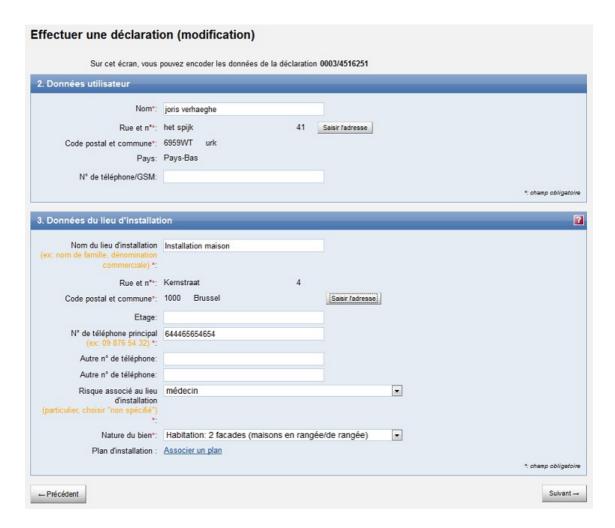


Figure 26 : copie du 2<sup>nd</sup> écran «Modification d'une alarme » (cas de la centrale d'alarme)

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

# 3.6 Mise hors service d'une déclaration

L'écran suivant permet de mettre hors service une déclaration. Un résumé de la déclaration est d'abord affiché afin de vérifier le bon choix de la déclaration à mettre hors service, la mise hors service n'est pas encore été effective.



Figure 27 : copie d'écran «Mise hors service»

Le lien [Afficher] permet de visualiser le plan d'installation associé à la déclaration.

En cliquant sur le bouton [Précédent], vous pouvez encore revenir à l'écran des déclarations sans effectuer la mise hors service. Le bouton [Confirmer] vous permet d'effectuer la mise hors service de la déclaration. Un écran de confirmation vous assurera du bon déroulement de la mise hors service et vous présentera un court résumé de la déclaration supprimée.

Remarque: S'il s'agit d'une déclaration effectuée pour le compte d'une entreprise et dernièrement modifiée par un autre déclarant, le message suivant va s'afficher: « Attention, cette déclaration a été confirmée par le Déclarant Xxxxx Yxxxx. Vous mettez hors service une déclaration dont vous n'êtes pas le responsable. ».

Ce message est destiné à attirer votre attention sur le fait qu'une autre personne est intervenue sur cette déclaration, vous pouvez toujours effectuer la mise hors service en cliquant sur « Confirmer ».

<u>Attention</u>: Une déclaration de système d'alarme mise hors service n'est plus visible dans l'écran des déclarations, vous ne pouvez donc plus ni la consulter, ni la remettre en service par la suite.

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme., page 87.

#### 3.7 Validation d'une déclaration

Une déclaration est « validée » si la dernière modification ou validation a été effectuée moins de un an plus tôt, sinon son état est « à valider ». Il est possible de valider une déclaration qui est déjà à l'état « validé », son état reste alors inchangé mais sa date de validation est mise à jour.

Voici l'écran qui permet la validation d'une déclaration :



Figure 28 : copie d'écran «Validation annuelle»

La date de dernière validation est reprise dans l'entête du résumé, elle sera remplacée par la date du jour si vous cliquez sur [Confirmer] et l'état de la déclaration passera à « validé ». Un écran de confirmation vous assurera du bon déroulement de la validation et vous présentera un court résumé de la déclaration validée.

Le lien [Afficher] permet d'afficher le plan d'installation associé à la déclaration.

Le bouton [Précédent ] vous permet de retourner à l'écran des déclarations sans effectuer la validation.

Remarque: Si vous n'êtes pas la dernière personnes a être intervenue sur cette déclaration, vous n'êtes pas autorisé à effectuer la validation. Le message suivant va alors s'afficher: « Attention, cette déclaration a été confirmée par le déclarant Xxxxx Yxxxx. Vous n'êtes donc pas autorisé à valider cette déclaration.». Il vous est tout de même possible de modifier la déclaration, qui aura pour conséquence sa validation.

## Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

# 3.8 Confirmer une déclaration de système d'alarme

Dans les écrans de résumé vous pouvez vérifier :

- vos coordonnées déclarant
- les données concernant le lieu d'installation du système d'alarme

Si un plan a été associé à la déclaration, un lien vous permet de le visualiser.

Dans les écrans de confirmation, les informations suivantes sont reprises :

- date de mise en service/modification/validation de la déclaration
- adresse d'installation du système d'alarme
- nom du déclarant
- numéro de la déclaration

#### 3.8.1 Résumé et confirmation de la mise en service d'une déclaration

Voici l'écran de résumé d'une déclaration initiale :



Figure 29 : copie d'écran «Déclaration initiale»

Vous pouvez modifier les données en cliquant sur [Précédent], vous retournez alors à l'écran de saisie des données décrit dans la section 3.3.

#### Cas de la Centrale d'Alarme :

Dans le cas d'une déclaration effectuée pour le compte d'une Centrale d'Alarme, le résumé se présente de la façon suivante :



Figure 30 : copie d'écran «Confirmation d'une déclaration initiale pour le compte d'une Centrale d'Alarme»

Vous pouvez encore modifier les données du 1er ou du 2<sup>nd</sup> écran en choisissant le bouton « Modifier » du bloc correspondant. Vous pourrez alors modifier toutes les données de la déclaration, même le numéro et le type de la déclaration. Si vous modifiez le type de la déclaration, les données similaires dans l'ancien et le nouveau type d'alarme seront réaffichées.

La bouton [Confirmer] crée la déclaration initiale et affiche l'écran de confirmation :



Figure 31 : copie d'écran «Confirmation d'une déclaration initiale»

Vous pouvez imprimer cette confirmation ou retourner à l'écran des déclarations. Votre déclaration apparaitra désormais parmi votre liste de déclarations. Vous pourrez ainsi la consulter, modifier, valider ou mettre hors service.

# 3.8.2 Résumé et confirmation de la modification d'une déclaration

Voici l'écran de résumé de modification d'une déclaration :



Figure 32 : copie d'écran «Résumé de modification d'une déclaration »

Dans le cas d'une déclaration pour le compte d'une Centrale d'Alarme, le résumé de la modification est divisé en 2 blocs comme pour la déclaration initiale (voir chapitre 3.8.1).

Après confirmation, l'écran de confirmation reprend les données principales de la déclaration :

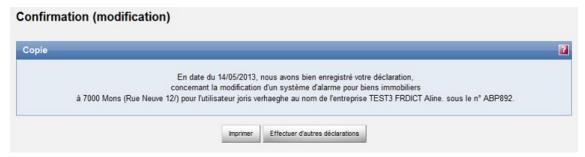


Figure 33 : copie d'écran «Confirmation da modification d'une déclaration »

#### 3.8.3 Confirmation de la mise hors service d'une déclaration

L'écran suivant confirme la mise hors service d'une déclaration :



Figure 34 : copie d'écran «Confirmation de mise hors service d'une déclaration »

Vous pouvez imprimer cette confirmation ou retourner à l'écran des déclarations. Votre déclaration n'apparaitra plus parmi la liste de vos déclarations et elle ne pourra plus être consultée.

## 3.8.4 Confirmation de la validation d'une déclaration

L'écran suivant confirme la validation d'une déclaration :



Figure 35 : copie d'écran «Confirmation de validation d'une déclaration »

Vous pouvez imprimer cette confirmation ou retourner à l'écran des déclarations. Votre déclaration apparaîtra dans la liste de vos déclarations avec une nouvel état « validé » et une nouvelle date de validation.

## Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

## 3.9 Impression

Vous pouvez imprimer le document :

• une copie du message de confirmation d'une déclaration (toutes opérations)

Ce copie reprend exactement les données de l'écran dont ils proviennent et peuvent être imprimées en cliquant sur [Imprimer].

En cliquant sur [Précédent], vous pouvez retourner à l'écran original.

Voici un aperçu avant impression d'une confirmation. Ce document n'a aucune valeur juridique.

#### Accusé de réception de votre déclaration électronique

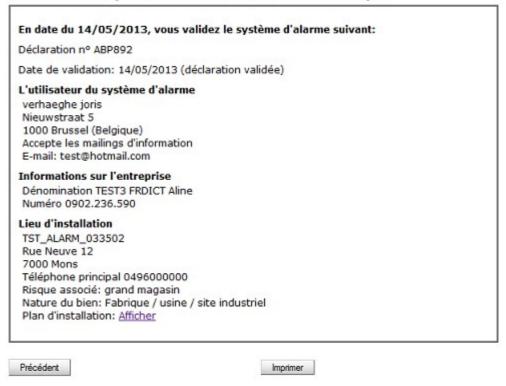


Figure 36 : copie d'écran «Aperçu avant impression d'une confirmation de validation d'une déclaration »

## Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

# 3.10 Ajouter un plan d'installation

Vous pouvez associer un plan d'installation à votre déclaration en utilisant l'écran suivant :



Le fichier doit être de type .jpg et sa taille ne doit pas dépasse les 100kb.

Cet écran sera également utilisé pour retirer un fichier déjà associé à une déclaration. Pour cela, vous devrez choisir « Enregistrer » sans avoir recherché un fichier auparavant.

## Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme, page 87.

# 4 Déclarer un délit

Ce chapitre décrit les étapes à accomplir pour déclarer un délit. Au chapitre suivant, nous verrons les options qui concernent le signalement d'une absence.

## 4.1 Type de déclaration et identification

Avant d'introduire les données d'un délit, vous devez indiquer de quel délit il s'agit :

- 35 Vol de vélo
- Vol de vélomoteur
- Vol à l'étalage
- <sup>35</sup> Vandalisme (dégradations)
- Vandalisme (graffitis)

Vous devez aussi indiquer de quelle façon vous souhaitez vous identifier :

- 35 Carte d'identité électronique (e-ID)
- Token² que vous pouvez demander au site portail fédéral
- Nom d'utilisateur et mot de passe<sup>3</sup>, que vous pouvez demander sur le site portail fédéral.

Ces possibilités sont illustrées ci-dessous :



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Consultez le site portail fédéral pour en savoir plus sur les différentes méthodes d'identification (voir chapitre 6 Autres références).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Consultez le site portail fédéral pour en savoir plus sur les différentes méthodes d'identification (voir chapitre 6 Autres références).

Figure 37 : Copie d'écran 'Type de déclaration et identification'

Dès que vous êtes identifié, l'icône de logout (déconnexion) apparaît. En cliquant dessus, vous pourrez vous déconnecter.

<u>Attention</u>: cette opération vous ramènera à l'écran de départ de l'application et les données éventuellement soumises ne seront donc pas enregistrées.

En cliquant sur l'icône représentant une maison ( ), vous resterez connecté mais pourrez modifier le type de déclaration.

<u>Attention</u>: vos données à caractère personnel seront (temporairement) enregistrées, contrairement aux éventuelles autres données communiquées.

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.4 Solutions aux problèmes de déclaration de délit et signalement d'absence.

## 4.2 Confirmation des conditions générales

Vous ne pouvez porter plainte via Internet que si vous acceptez les conditions générales, affichées cidessous :

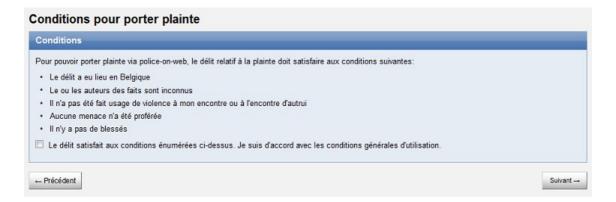


Figure 38 : copie d'écran « Conditions générales »

Lisez attentivement ces conditions générales et vérifiez si elles s'appliquent bien au délit dont vous êtes victime.

- 35 Si les conditions s'appliquent bien, cochez la case « Je marque mon accord quant aux conditions à respecter pour pouvoir porter plainte via Internet » avant de poursuivre.
- Si les conditions générales ne s'appliquent pas toutes ou si vous n'êtes pas d'accord avec ces dernières, vous ne pourrez pas porter plainte via Internet. Dans ce cas, adressez-vous à votre bureau de police locale.

#### Message d'erreur

## 4.3. Données à caractère personnel

Après votre identification et l'acceptation des conditions, vos données à caractère personnel sont retrouvées par le Registre national ou la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ces données sont affichées à l'écran et ne peuvent être modifiées.

L'écran suivant apparaît :

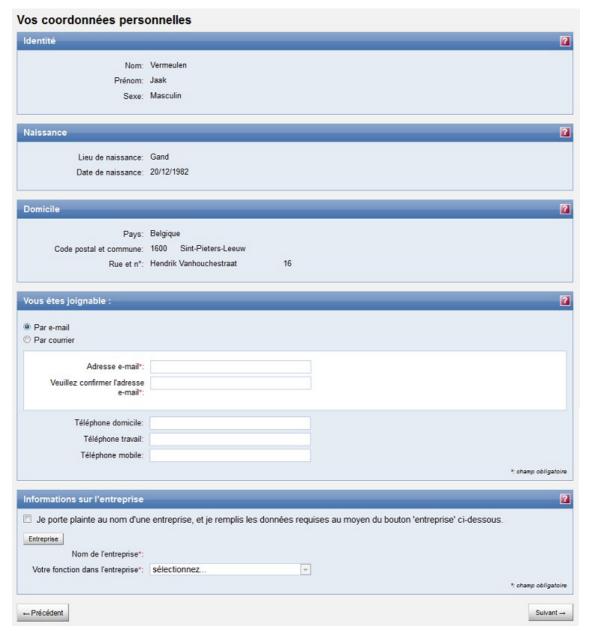


Figure 39 : copie d'écran « Informations sur le déclarant »

Suite à votre plainte via Internet, vous pourrez être contacté(e) par votre bureau de police locale. Vous devez indiquer la façon dont vous souhaitez être contacté(e) :

- 35 Par courrier électronique (option standard). Pour ce faire, vous devez communiquer votre adresse e-mail.
- Par courrier postal. Vous devez confirmer ce choix en cliquant sur [Confirmer] et ensuite compléter votre adresse en cliquant sur [Spécifier une adresse]. L'utilisation du formulaire « saisir une adresse » est décrite à la section 2.4. L'écran « Saisir une adresse »

#### 4.3.1 Informations sur l'entreprise

Si vous avez coché la case « Je porte plainte au nom d'une entreprise », il convient aussi de communiquer les données relatives à l'entreprise.

En cliquant sur [Entreprise], vous accéderez au formulaire suivant :

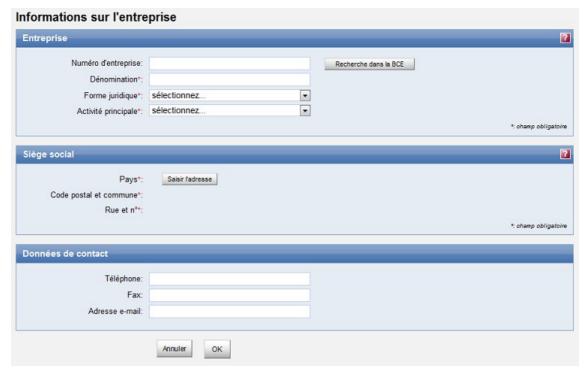


Figure 40 : copie d'écran « Informations sur l'entreprise »

Vous devez compléter les données relatives à l'entreprise :

- 35 Vous pouvez rechercher ces données dans la Banque Carrefour des Entreprises (« BCE »):
  - Indiquez le numéro d'entreprise et confirmez en cliquant sur [Rechercher dans la BCE].
  - Les données d'entreprise trouvées sont affichées à l'écran. Elles pourront être modifiées en cliquant sur 2.4.1. Saisir une adresse en Belgique.
  - Vous pouvez compléter manuellement les données relatives à l'entreprise. Les données suivantes sont à communiquer obligatoirement :
    - · Indiquez le nom de l'entreprise.
    - Sélectionnez la forme juridique de l'entreprise à partir de la liste de choix.
    - Sélectionnez l'activité principale de l'entreprise à partir de la liste de choix.
    - · Cliquez sur [saisir une adresse]4.

4

- $^{35}_{17}$  Les données suivantes relatives à l'entreprise peuvent optionnellement être communiquées :
  - Numéro de téléphone
  - Numéro de fax
  - Adresse e-mail.

Cliquez sur [OK] pour confirmer les données.

- Le nom de l'entreprise est ajouté à l'écran « Informations sur le déclarant ».
- <sup>35</sup> A partir de la liste de choix, sélectionnez la fonction que vous exercez au sein de l'entreprise. Vous pouvez passer à l'étape suivante.

## Message d'erreur

SSi un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.4 Solutions aux problèmes de déclaration de délit et signalement d'absence, page 91.

.

#### 4.4. Informations sur le délit

Vous devez compléter les données nécessaires concernant le délit.

La plainte sera automatiquement traitée par le service de police du lieu du délit. Ainsi, un délit commis à Gand sera traité par la police locale de Gand. Par conséquent, le déclarant ne peut choisir la zone de police en charge du dossier.

Les données suivantes sont fonction du type de délit :

- 35 Lieu
- 35 Heure
- 35 Circonstances.

Ces données doivent être soumises via le formulaire suivant :

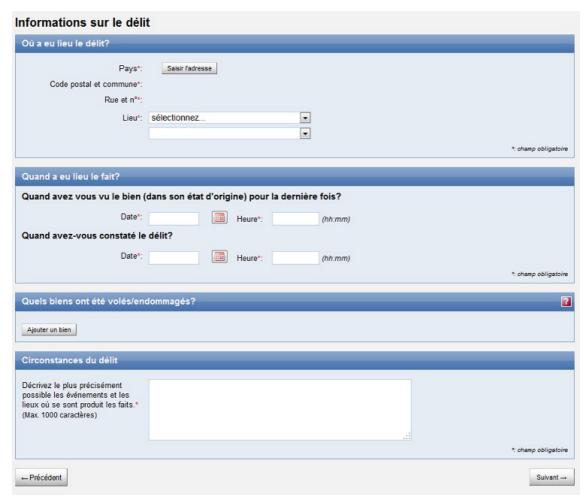


Figure 41 : copie d'écran « Informations sur le délit »

Les informations relatives aux objets volés ou endommagés sont spécifiques à chaque délit :

- Vol de vélo
- Vol à l'étalage
- <sup>35</sup> Vandalisme (général).
- Vandalisme (graffiti).

La déclaration peut toujours porter sur plusieurs biens.

Par bien, il convient de remplir des informations spécifiques sur le formulaire qui s'affiche après que vous ayez cliqué sur [Ajouter un bien].

#### 4.4.1 Données générales

#### 4.4.1.1. Lieu

Le lieu du délit doit être indiqué. Pour ce faire, cliquer sur [Spécifier une adresse]. L'utilisation du formulaire de saisie d'adresse est décrite à la section 2.4. L'écran « Saisir une adresse ».

#### 4.4.1.2. Date et heure

Vous devez indiquer l'heure à laquelle vous avez constaté le délit, ainsi que l'heure à laquelle vous avez aperçu le bien pour la dernière fois.

Quand vous indiquez l'heure, il convient de respecter les exigences suivantes :

- La date doit être indiquée selon le format « jj/mm/aaaa » (p.ex. 10/05/2007 = 10 mai 2007).
- 35 L'heure doit être indiquée selon le format « hh : mm » (p.ex. 21:05 = vingt-et-une heures cinq).

#### 4.4.1.3. Circonstances

Les circonstances du délit peuvent être décrites sous forme de texte libre.

Ce texte libre vous permet de décrire les circonstances du délit en vos propres termes. Tout à la fin de la déclaration, vous disposerez encore d'un champ de texte libre pour communiquer des informations supplémentaires (ceci est totalement facultatif).

Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera cependant pas accepté.

#### Message d'erreur

## 4.4.2. Les types de plaintes

#### 4.4.2.1 Vol de vélo

Le formulaire suivant permet de communiquer les caractéristiques d'un vélo volé :

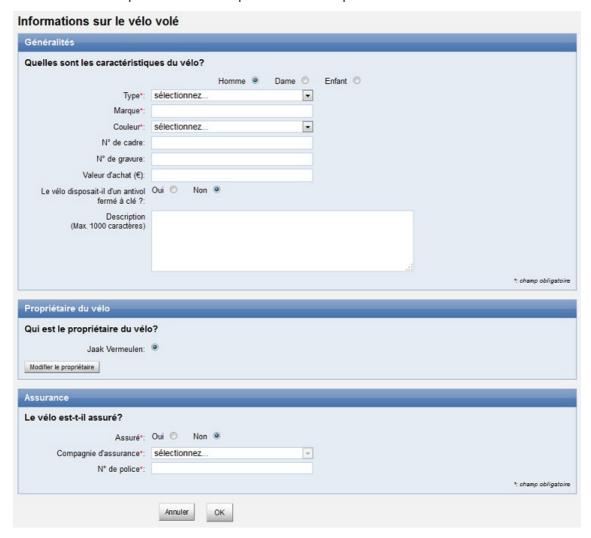


Figure 42 : copie d'écran « Informations sur le vélo volé »

Les caractéristiques suivantes concernant un vélo volé doivent être (obligatoirement) complétées :

- Indiquez s'il s'agit d'un vélo pour enfant, homme ou dame.

- Sélectionnez le type dans la liste de choix.

  La marque
  Sélectionnez la couleur dans la liste de choix.

Les caractéristiques suivantes concernant un vélo volé peuvent être complétées (optionnellement) :

- Le numéro de cadre
- Le numéro de gravure
- La valeur d'achat (en euro)
- Indiquez si le vélo était équipé d'un système antivol, p.ex. un cadenas.
- Une description du vélo volé. Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Si le propriétaire du vélo est une personne différente du déclarant, cette personne peut être spécifiée en cliquant sur [Ajouter une personne].

L'écran suivant permet de communiquer les données à caractère personnel nécessaires :

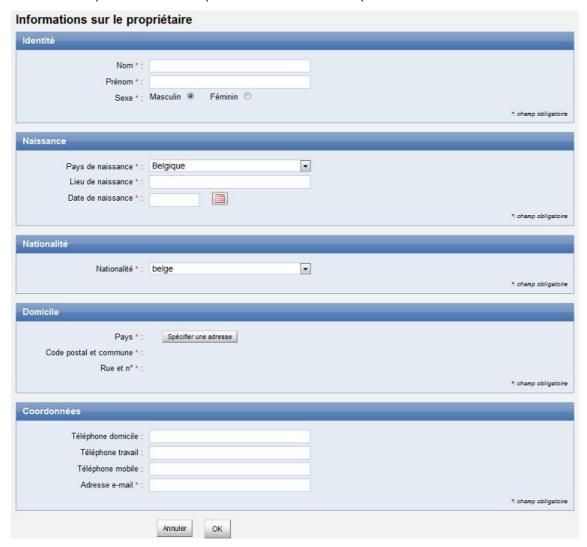


Figure 43 : copie d'écran « Informations sur le propriétaire »

Il convient d'indiquer si le vélo volé est assuré.

Si c'est le cas, il convient de spécifier les informations suivantes :

- 35 la compagnie d'assurance (à sélectionner dans la liste de choix) seules les compagnies d'assurance enregistrées et agréées sont reprises dans cette liste!
- le numéro de police.

#### Message d'erreur

## 4.4.2.2. Vol de vélomoteur

Le formulaire suivant permet de communiquer les caractéristiques d'un vélomoteur volé :

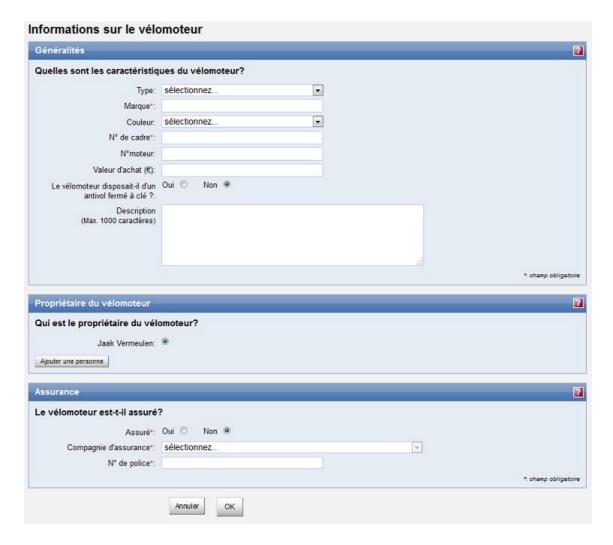


Figure 44 : copie d'écran « Informations sur le vélomoteur volé »

Les caractéristiques suivantes concernant un vélomoteur volé doivent être (obligatoirement) complétées :

- 35 Sélection du modèle (avec cylindrée) dans une liste de choix.
- La marque.
- La couleur
- Le numéro de cadre

Les caractéristiques suivantes du vélomoteur sont optionnelles :

- Le numéro de gravure.
- La valeur d'achat (en euros)
- présence d'un cadenas ou d'un système antivol.
- Une description du vélomoteur volé. (maximum 1.000 caractères).

Si le propriétaire du vélomoteur est une personne différente du déclarant, cette personne peut être spécifiée en cliquant sur [Ajouter une personne].

L'écran suivant permet de communiquer les données à caractère personnel nécessaires :

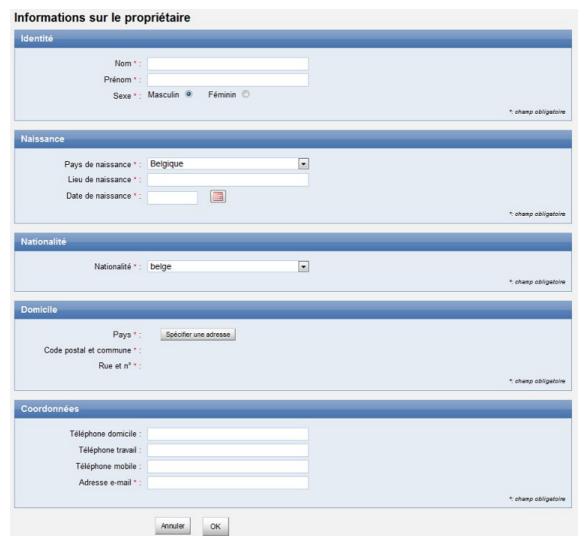


Figure 45 : copie d'écran « Informations sur le propriétaire » (vol de vélomoteur)

Il convient d'indiquer si le vélo moteur est assuré. Servez-vous pour cela de la touche de choix.

Si c'est le cas, il convient de spécifier les informations suivantes :

- 35 La compagnie d'assurance (à sélectionner dans la liste de choix) seules les compagnies d'assurance enregistrées et agréées sont reprises dans cette liste!
- Le numéro de police.

#### Message d'erreur

## 4.4.2.3 Vol à l'étalage

Le formulaire suivant permet de communiquer les caractéristiques d'un bien volé :

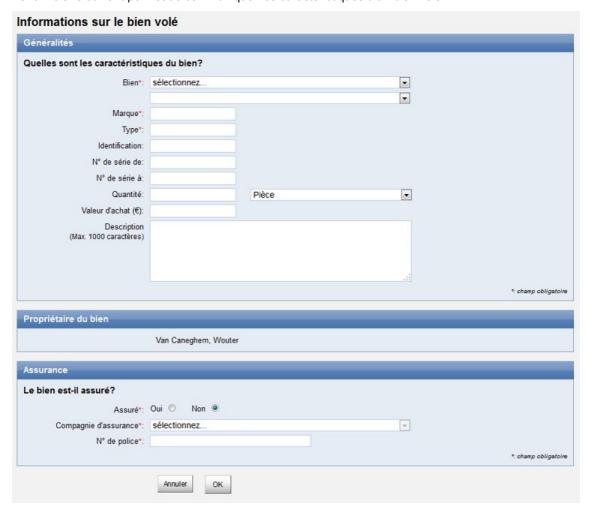


Figure 46 : copie d'écran « Informations sur le bien volé »

Les caractéristiques suivantes concernant un bien volé doivent être (obligatoirement) complétées :

- 35 Sélectionnez le bien dans la liste de choix. La première sélection doit toujours être confirmée en cliquant sur [Confirmer] avant qu'il soit possible de procéder à une seconde sélection valable.
- La marque
- 35 Le type.

Les caractéristiques suivantes concernant un bien volé peuvent être complétées (optionnellement) :

- Une identification
- 35 Un numéro de série. Il est possible d'indiquer une valeur initiale et une valeur finale s'il s'agit d'une série de biens.
- Un nombre, avec son unité de mesure.
- La valeur d'achat (en euro)
- Une description du bien volé. Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Le propriétaire du bien est toujours assimilé à l'entreprise au nom de laquelle la plainte est déposée.

Il convient d'indiquer si le bien volé est assuré.

Si c'est le cas, il convient de spécifier les informations suivantes :

- la compagnie d'assurance (à sélectionner dans la liste de choix)
- le numéro de police.

#### Message d'erreur

#### 4.4.2.4. Vandalisme (général)

Le formulaire suivant permet de communiquer les caractéristiques d'un bien endommagé ainsi que l'identité du propriétaire :

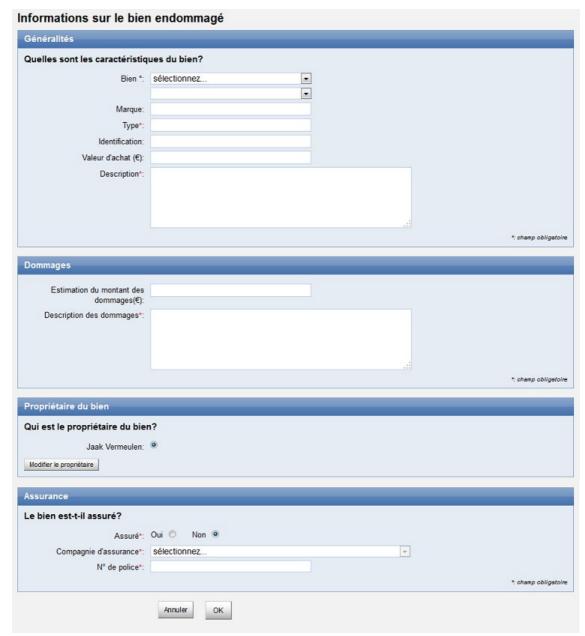


Figure 47 : copie d'écran « Informations sur le bien endommagé »

Les caractéristiques suivantes concernant un bien endommagé doivent être (obligatoirement) complétées :

- 35 Sélectionnez le bien dans la liste de choix. La première sélection doit toujours être confirmée en cliquant sur [Confirmer] avant qu'il soit possible de procéder à une seconde sélection valable.
- 35 Le type.

Les caractéristiques suivantes concernant un objet endommagé peuvent être complétées (optionnellement) :

- La marque
- Une identification
- La valeur d'achat (en euro)
- Une description du bien endommagé. Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Pour les dommages causés, il convient de fournir les données suivantes :

- L'estimation du montant des dégâts (en euro).
- Une description. Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Si le propriétaire du bien est une personne différente du déclarant, cette personne peut être spécifiée en cliquant sur [Ajouter une personne].

L'écran suivant permet de communiquer les données à caractère personnel nécessaires :

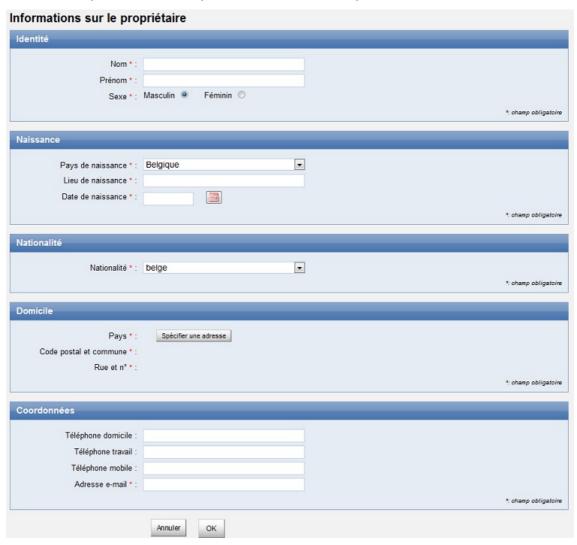


Figure 48 : copie d'écran « Informations sur le propriétaire » (vandalisme)

Il convient d'indiquer si le bien endommagé est assuré.

Si c'est le cas, il convient de spécifier les informations suivantes :

- la compagnie d'assurance (à sélectionner dans la liste de choix)
- le numéro de police.

## Message d'erreur

# 4.4.3. Vandalisme (graffiti)

Le formulaire suivant permet de communiquer les caractéristiques d'un bien endommagé par un graffiti ainsi que l'identité du propriétaire :

iénéralités			
	uas du bian?		
uelles sont les caractéristiq			
Bien* :	sélectionnez		
	•		
Marque:			
Type*:			
Identification:			
Valeur d'achat (€):			
Description* (Max. 1000 caractères) :			* champ obligati
OMM3605			,
ommages			
Estimation du montant des			
dommages(€):			
Description des dommages* (Max. 1000 caractères)			
of an observations are sent.			
			*: champ obligate
craffiti Quelles sont les caractérist Type: Taille:	ques du graffiti? Complexe		
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm):			
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm):	Complexe Graphe/Fresque Simple	.:3	
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm):	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible		
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible		
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre		
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte: Moyen utilisé: Couleur principale*:	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre		*: champ obligat
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre		*: champ obligat
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre		*: champ obligat
Quelles sont les caractérist  Type:  Taille:  Longueur (cm):  Largeur (cm):  Texte:  Moyen utilisé:  Couleur principale*:  Autre(s) couleur(s):	Complexe Graphe/Fresque Simple   Lisible Illisible   Marqueur Bombe Autre   Sélectionnez		* champ obligat
Quelles sont les caractérist  Type:  Taille:  Longueur (cm):  Largeur (cm):  Texte:  Moyen utilisé:  Couleur principale*:  Autre(s) couleur(s):	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez		*: champ obligat
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien ui est le propriétaire du biei	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez		*: champ obligat
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien ui est le propriétaire du biei	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez		*: champ obligati
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien lui est le propriétaire du bien Jaak Vermeulen: Modifier le propriétaire	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez		* champ obligat
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez		* champ obliget
Quelles sont les caractérist Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien lui est le propriétaire du biet Jaak Vermeulen: Modifier le propriétaire	Complexe Graphe/Fresque Simple Complexe Graphe/Fresque Simple Complexe Graphe/Fresque Autre Complexe Graphe/Fresque Graphe/Fre		* champ obligat
Quelles sont les caractérist  Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien tui est le propriétaire du bien Jaak Vermeulen: Modifier le propriétaire ssurance e bien est-t-il assuré?	Complexe Graphe/Fresque Simple Complexe Graphe/Fresque Simple Complexe Graphe/Fresque Autre Complexe Graphe/Fresque Graphe/Fre		*: champ obligati
Quelles sont les caractérist  Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien gui est le propriétaire du bien Jaak Vermeulen: Modifier le propriétaire ssurance e bien est-t-il assuré? Assuré*:	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez  Oui Non  Non  Oui		*: champ obligati
Quelles sont les caractérist  Type: Taille: Longueur (cm): Largeur (cm): Texte:  Moyen utilisé: Couleur principale*: Autre(s) couleur(s):  ropriétaire du bien gaak Vermeulen: Modifier le propriétaire ssurance e bien est-t-il assuré? Assuré*: Compagnie d'assurances*:	Complexe Graphe/Fresque Simple  Lisible Illisible  Marqueur Bombe Autre  sélectionnez  Oui Non  Non  Oui		*: champ obligati

Figure 49 : copie d'écran « Informations sur le bien endommagé (graffiti) »

Les caractéristiques suivantes concernant un bien endommagé doivent être (obligatoirement) complétées :

- Sélectionnez le bien dans la liste de choix. La première sélection doit toujours être confirmée en cliquant sur [Confirmer] avant qu'il soit possible de procéder à une seconde sélection valable.
- Le type.

Les caractéristiques suivantes concernant un objet endommagé peuvent être complétées (optionnellement) :

- La marque
- 35 17 Une identification (numéro de série, etc.)
- La valeur d'achat (en euro)
- Une description du bien endommagé. Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Pour les dommages causés, il convient de fournir les données suivantes :

- L'estimation du montant des dégâts (en euro).
- Une description. Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Les caractéristiques spécifiques suivantes concernant le graffiti doivent être communiquées :

- Les mesures, à savoir la longueur et la hauteur (en cm).
- S'il s'agit d'un graffiti comportant un texte lisible, ce dernier peut être indiqué.
- 35 17 35 17 Sélectionnez le moyen utilisé pour dessiner le graffiti.
- Sélectionnez la couleur (principale) dans la liste de choix.
- 35 Si le graffiti comporte d'autres couleurs, ces dernières peuvent être indiquées librement.

Si le propriétaire du bien est une personne différente du déclarant, cette personne peut être spécifiée en cliquant sur [Ajouter une personne].

L'écran suivant permet de communiquer les données à caractère personnel nécessaires :

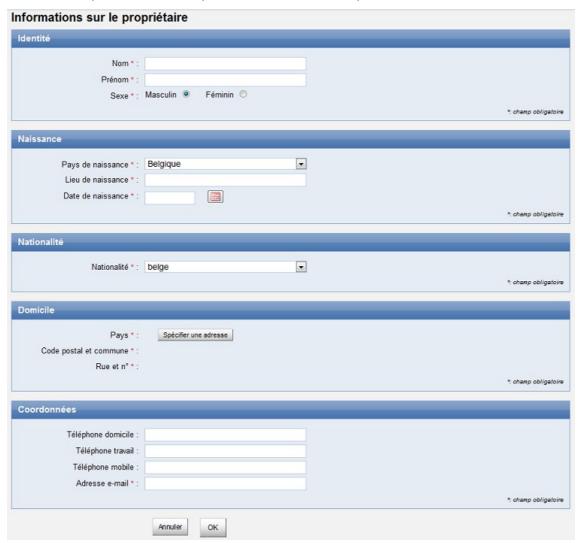


Figure 50 : copie d'écran « Informations sur le propriétaire » (graffiti)

Il convient d'indiquer si le bien endommagé est assuré.

Si c'est le cas, il convient de spécifier les informations suivantes :

- <sup>35</sup> la compagnie d'assurance (à sélectionner dans la liste de choix)
- le numéro de police.

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.4 Solutions aux problèmes de déclaration de délit et signalement d'absence, page 91.

.

## 4.5. Informations complémentaires

Si vous souhaitez communiquer encore d'autres informations à la police, vous pouvez le faire sur l'écran suivant :



Figure 51 : copie d'écran « Informations complémentaires »

Un texte de plus de 1.000 caractères ne sera pas accepté.

Par ailleurs, quelques conseils de prévention relatifs au délit seront affichés. Ces conseils sont proposés en collaboration avec la Direction Politique de sécurité et de prévention. Pour plus d'informations, visitez le site web <a href="http://www.vps.fgov.be">http://www.vps.fgov.be</a>.

## 4.6. Résumé

La dernière étape de la soumission d'une plainte via Internet consiste en l'affichage d'un résumé de la plainte.

#### 4.6.1. Généralités

Le résumé comprend :

- les données relatives au décla
   les données relatives au délit les données relatives au déclarant
- les données relatives aux biens concernés
- des informations complémentaires.

Pour chacune de ces catégories, il vous est possible de modifier les données saisies en cliquant sur [Modifier]. Après modification de données spécifiques, il faut à nouveau parcourir la procédure de déclaration afin que ces modifications soient intégrées dans le résumé.

À titre d'illustration, l'écran suivant montre le résumé relatif à un vol de vélo :



Figure 52 : copie d'écran « Résumé Vol de vélo »

## 4.6.2. Envoi

Si la déclaration est complète, elle peut être envoyée à la police en cliquant sur [Envoyer].

## Message d'erreur

## 4.7. Confirmation

Si l'envoi de la plainte a réussi, l'écran de confirmation suivant s'affiche :

# Copie Le 16/05/13, vous avez porté plainte pour vol de vélo. Cette déclaration sera reprise sous le numéro de transaction 20130516-5414-00003. Elle sera traitée par la zone de police: ZP SINT-PIETERS-LEEUW Vos coordonnées : john.smith@telenet.be

Figure 53 : copie d'écran « Confirmation de la plainte »

La confirmation affiche les données administratives suivantes :

- Numéro de transaction
- Zone de police en charge de la plainte.

La zone de police locale vous contactera soit par courrier électronique soit par courrier postal (selon les préférences que vous avez indiquées).

Votre confirmation peut être imprimée en cliquant sur [Imprimer] :

## Copie de votre déposition électronique

En date du 16/05/13, vous soumettez la déposition suivante à la police, relative à vol de vélo :

## Vos coordonnées

#### Vermeulen Jaak (masculin), belge

Né(e) le 20/12/1982 à Gand

#### Résidant à

Hendrik Vanhouchestraat 16 1600 Sint-Pieters-Leeuw Belgique

#### Vos Coordonnées

john.smith@telenet.be (Adresse e-mail)

Modifier

## Données concernant le délit

#### Localisation

Hendrik Vanhouchestraat 16 1600 Sint-Pieters-Leeuw Belgique Habitation - Non précisé

#### Aperçu pour la dernière fois le

08/05/2013 14:30

#### Constaté le

09/05/2013 20:15

#### Description

Vélo de course

Modifier

## Objets volés ou endommagés

#### Vélo

De course - Trek Valeur (€) 2500,00 Propriétaire Jaak Vermeulen

#### Informations sur le vélo

Modèle Homme - couleur Bordeaux

Le vélo n'etait pas protégé contre le vol.

Le bien est assuré par Belfius Assurances (numéro de police 1548-54-123)

Modifier

## Informations complémentaires

néant

Modifier

Cette copie n'a aucune valeur juridique.

Précédent

Imprimer

## Figure 54 : copie d'écran « Copie de votre déclaration électronique »

En cliquant sur [Nouvelle plainte], vous pouvez soumettre une autre plainte via Internet.

Si l'envoi de la plainte a échoué, l'écran suivant s'affiche :



Figure 55 : copie d'écran « Problème d'envoi »

Ce message indique que des problèmes techniques inattendus sont survenus lors de l'envoi.

Vous pouvez imprimer le résumé de votre déclaration et vous présenter à votre bureau de police locale afin de porter plainte.

# 5. Signalement d'absence

Ce chapitre décrit les étapes à accomplir pour signaler une absence. Au chapitre précédent, nous avons vu les options qui concernent le dépôt d'une plainte concernant un délit.

## 5.1. Type de signalement et identification

Avant de pouvoir introduire les données du signalement d'absence, vous devez indiquer votre intention. Un seul type de signalement est possible (outre les options permettant de signaler un délit – voir le chapitre précédent) : le « Signalement d'absence » (non sélectionné par défaut).

Vous devez aussi préciser de quelle façon vous souhaitez vous identifier :

- 35 Carte d'identité électronique (e-ID)
- Token<sup>4</sup> que vous pouvez demander au site portail fédéral
- Nom d'utilisateur et mot de passe<sup>5</sup>, que vous pouvez demander sur le site portail fédéral.

Ces possibilités sont illustrées ci-dessous :-



Figure 56 : Copie d'écran « Type de déclaration et identification »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Consultez le site portail fédéral pour en savoir plus sur les différentes méthodes d'identification (voir chapitre 6 Autres références).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Consultez le site portail fédéral pour en savoir plus sur les différentes méthodes d'identification (voir chapitre 6 Autres références).

Dès que vous êtes identifié, l'icône de logout (déconnexion) S apparaît. En cliquant dessus, vous pourrez vous déconnecter.

<u>Attention</u>: cette opération vous ramènera à l'écran de départ de l'application et les données éventuellement soumises ne seront donc pas enregistrées.

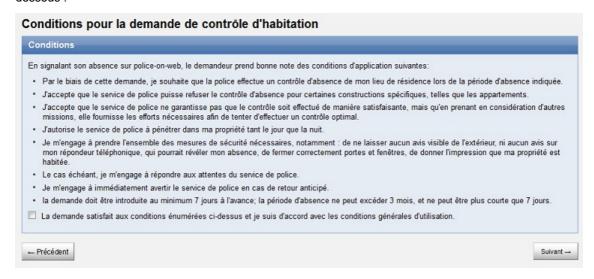
En cliquant sur l'icône représentant une maison ( ), vous resterez connecté(e) mais pourrez modifier le type de déclaration.

<u>Attention</u>: vos données à caractère personnel seront (temporairement) enregistrées, contrairement aux éventuelles autres données communiquées.

#### Message d'erreur

## 5.2 Confirmation des conditions générales

Vous ne pouvez porter plainte via Internet que si vous acceptez les conditions générales, affichées cidessous :



#### Figure 57 : copie d'écran « Conditions générales »

Lisez attentivement ces conditions générales et vérifiez si elles s'appliquent bien au délit dont vous êtes victime.

- 35 Si les conditions s'appliquent bien, cochez la case « Je marque mon accord quant aux conditions à respecter pour pouvoir porter plainte via Internet » avant de poursuivre.
- Si les conditions générales ne s'appliquent pas toutes ou si vous n'êtes pas d'accord avec ces dernières, vous ne pourrez pas déposer de déclaration via Internet. Dans ce cas, adressez-vous à votre bureau de police locale.

#### Message d'erreur

## 5.3. Données à caractère personnel

Après votre identification et l'acceptation des conditions, vos données à caractère personnel sont retrouvées par le Registre national ou la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ces données sont affichées à l'écran et ne peuvent être modifiées.

L'écran suivant apparaît :

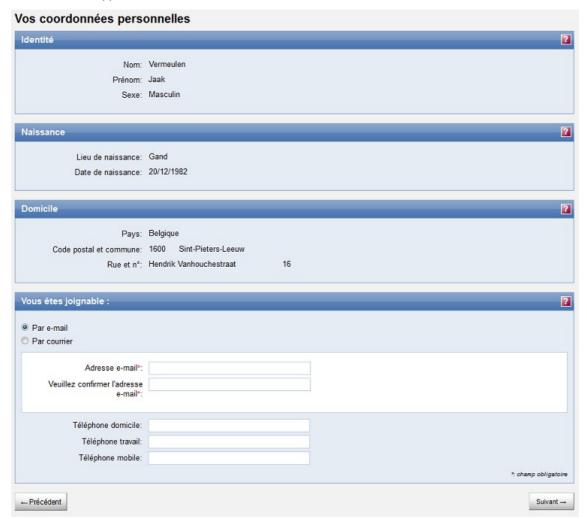


Figure 58 : copie d'écran « Informations à caractère personnel – signalement d'absence »

Après avoir déposé une déclaration via Internet, vous pouvez être contacté par la Police locale. Vous devez indiquer de quelle manière on peut vous contacter :

Par courrier ordinaire. Confirmez ce choix avec la touche [Confirmer]. Ensuite, introduisez vos coordonnées à l'aide de la touche [Spécifier une adresse]. L'utilisation du formulaire de saisie d'adresse est décrite à la section 2.4. L'écran « Saisir une adresse ».

Vous pouvez également compléter les champs suivants :

- Téléphone privé.
- Téléphone professionnel.
- 35 GSM.

#### 5.4. Informations relatives à l'habitation

Vous devez introduire les informations nécessaires concernant votre habitation. Le signalement d'absence est automatiquement traité par le service de police du lieu. Une absence signalée à Gand sera traitée par la police locale de Gand. Le déclarant n'a donc pas le choix du service de police.

L'écran ci-dessous illustre le formulaire de saisie des données relatives à l'habitation.



Figure 59 : copie d'écran 1 « Informations relatives à l'habitation »

#### 5.4.1. Accessibilité à l'étranger

Indiquez ici si vous êtes accessible pendant que vous vous trouvez à l'étranger.

- 35 Si vous n'êtes pas accessible, ne complétez pas les autres champs (pays et téléphone).
- 35 Si vous êtes accessible, le pays et le téléphone sont obligatoires. Vous pouvez ajouter un deuxième numéro de téléphone le cas échéant.

#### 5.4.2. Type d'habitation

Vous devez spécifier le type d'habitation que vous quittez. Les possibilités sont les suivantes :

- Nilla
- Maison 2 façades
- 35 Maison 3 façades
- Appartement.

#### 5.4.3. Adresse de l'habitation

Vous devez spécifier l'adresse de l'habitation que vous quittez. Cliquez sur [Compléter l'adresse]. L'utilisation du formulaire « Compléter l'adresse/Spécifier l'adresse » est décrite à la 2.4. L'écran « Saisir une adresse ».

Si vous choisissez l'option 'Appartement', vous pouvez aussi préciser dans la partie suivante de l'écran :

- Bloc
- Etage
- 35 Appartement.

#### 5.4.4. Mesures de sécurité

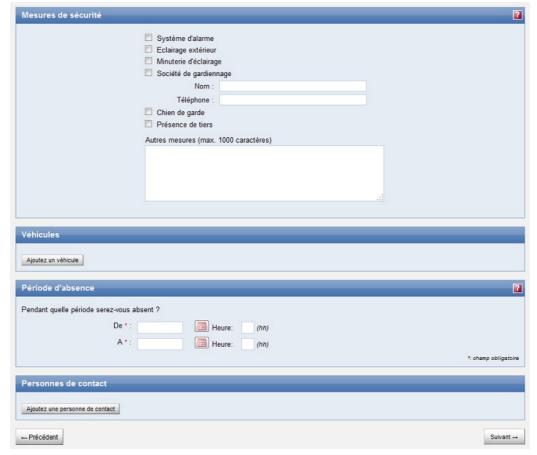


Figure 60 : copie d'écran 2 « Informations relatives à l'habitation »

A la rubrique des mesures de sécurité, cochez les mesures de sécurité qui équipent l'habitation faisant l'objet de la déclaration :

- Système d'alarme
- Eclairage extérieur
- Eclairage commandé par minuteries
- Entreprise de gardiennage

Si vous spécifiez une entreprise de gardiennage, vous devez communiquer ses coordonnées. Le nom est obligatoire ; le téléphone ne l'est pas.

- Chien de garde
- Présence de tiers.

En option, vous pouvez aussi décrire d'autres mesures de sécurité (maximum 1000 caractères).

#### 5.4.5. Véhicules

Vous pouvez toujours spécifier plusieurs véhicules dans un même signalement d'absence.

Par véhicule, il faut introduire des informations spécifiques dans le formulaire qui apparaît quand vous enfoncez le bouton [Ajouter un véhicule].

- 35 Via le bouton [Ajouter un véhicule], vous pouvez signaler un autre véhicule qui restera sur place pendant votre absence.
- 35 Le bouton [Modifier] permet de modifier les données d'un véhicule déjà signalé.
- Le bouton [Supprimer] permet de supprimer un véhicule.



Figure 61 : Copie d'écran « Informations relatives au véhicule »

Informations relatives à un véhicule :

- Marque et modèle (obligatoire)
- Plaque d'immatriculation (obligatoire)
- Indiquer si le véhicule se trouve dans le garage ou à l'extérieur.

#### 5.4.6. Période d'absence

Vous devez spécifier le moment où vous partez en vacances ainsi que la date de votre retour.

Ces dates et heures doivent respecter le format suivant :

- 35 Date au format « jj/mm/aaaa » (p.ex. 10/05/2007 = 10 mai 2007).
- Heure au format « hh » ( p.ex. 21 = 9 heures du soir).

#### Note:

La période d'absence doit être signalée au moins 7 jours à l'avance. Elle ne peut excéder 3 mois, et ne peut être inférieure à 7 jours.

#### 5.4.7. Personnes de contact

Vous pouvez toujours spécifier plusieurs personnes de contact pour un même signalement d'absence. Le minimum obligatoire est d'une personne et le maximum de trois personnes.

Par personne de contact, il faut introduire des informations spécifiques dans le formulaire qui apparaît quand vous enfoncez le bouton [Ajouter une personne de contact].

- Via le bouton [Ajouter une personne de contact], vous pouvez signaler une autre personne qui restera sur place pendant votre absence.
- 35 Le bouton [Modifier] permet de modifier les données d'une personne déjà spécifiée.
- Le bouton [Supprimer] permet de supprimer une personne de contact.



Figure 62: Copie d'écran « Informations relatives aux personnes de contact »

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, vvoir chapitre 6.4 Solutions aux problèmes de déclaration de délit et signalement d'absence, page 91.

#### 5.5. Informations complémentaires

S'il y a d'autres informations que vous souhaitez communiquer à la Police, servez-vous de l'écran cidessous :

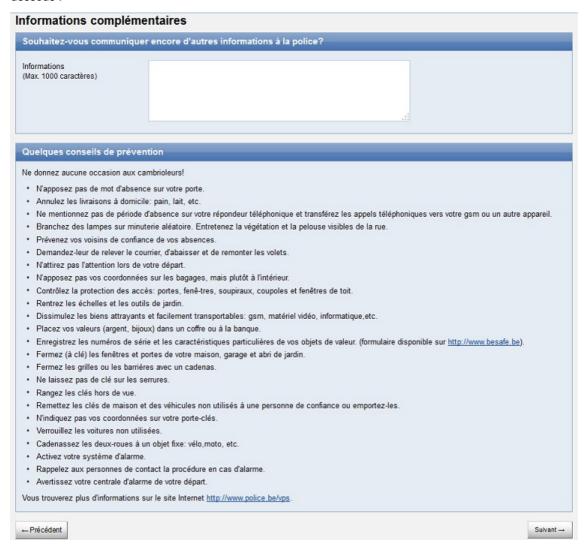


Figure 63 : Copie d'écran « Informations complémentaires »

Un texte de plus de 1.000 caractères n'est pas accepté.

L'écran affiche aussi quelques conseils de prévention en rapport avec le signalement d'absence. Ces conseils sont proposés avec la collaboration de la Direction de la Politique de sécurité et de prévention. Pour plus de détails, voyez le site Internet <a href="http://www.besafe.be">http://www.besafe.be</a>

#### 5.6. Résumé

Dernière étape de la déclaration via Internet : un résumé de votre signalement d'absence.

#### 5.6.1. Généralités

Le résumé contient :

- Les coordonnées du déclarant.
- Les coordonnées de l'habitation.
- Les coordonnées des personnes de contact.
- Les informations complémentaires.

Dans chaque partie, vous pouvez modifier les données en cliquant sur [Modifier]. Après une modification, vous devez repasser par la procédure de signalement pour retourner au résumé.

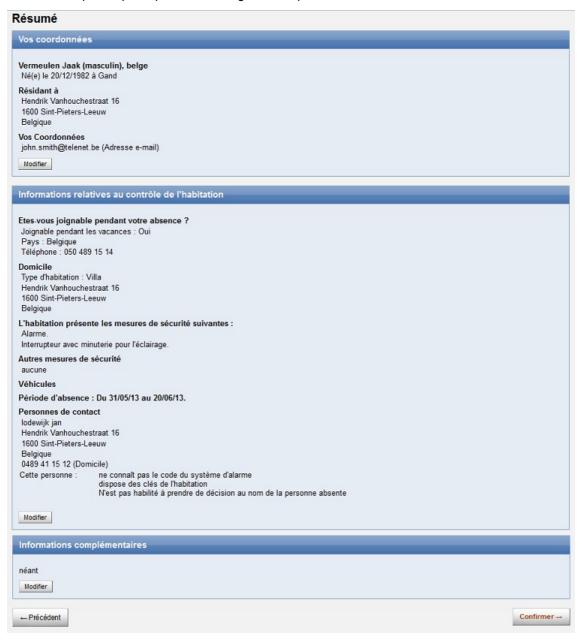


Figure 64: Copie d'écran « Résumé du signalement d'absence »

#### 5.6.2. Envoi

Lorsque la déclaration est complète, vous pouvez l'envoyer à la Police via la touche [Envoyer].

#### Message d'erreur

Si un message d'erreur apparaît sur l'écran, voir chapitre 6.4 Solutions aux problèmes de déclaration de délit et signalement d'absence, page 91.

#### 5.7. Confirmation

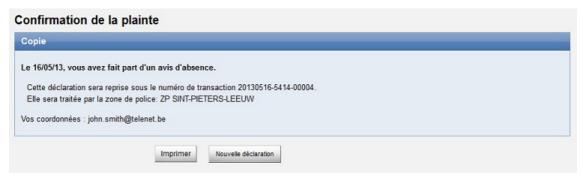


Figure 65 : Copie d'écran « Confirmation de la déclaration »

La confirmation affiche les données administratives ci-dessous :

- Numéro de transaction.
- Zone de police concernée.

La Zone de police locale prendra contact avec vous via les coordonnées que vous avez spécifiées (e-mail ou courrier ordinaire).

#### Copie de votre déposition électronique

En date du 16/05/13, vous soumettez la déposition suivante à la police, relative à avis d'absence :

#### Vos coordonnées

#### Vermeulen Jaak (masculin), belge

Né(e) le 20/12/1982 à Gand

#### Résidant à

Hendrik Vanhouchestraat 16 1600 Sint-Pieters-Leeuw Belgique

#### Vos Coordonnées

john.smith@telenet.be (Adresse e-mail)

Modifier

#### Informations relatives au contrôle de l'habitation

#### Etes-vous joignable pendant votre absence?

Joignable pendant les vacances : Oui

Pays: Belgique

Téléphone: 050 489 15 14

#### **Domicile**

Type d'habitation : Villa Hendrik Vanhouchestraat 16 1600 Sint-Pieters-Leeuw

Belgique

#### L'habitation présente les mesures de sécurité suivantes :

Alarme

Interrupteur avec minuterie pour l'éclairage.

#### Autres mesures de sécurité

aucune

#### Véhicules

Période d'absence : Du 31/05/13 au 20/06/13.

#### Personnes de contact

lodewijk jan

Hendrik Vanhouchestraat 16 1600 Sint-Pieters-Leeuw

Belgique

0489 41 15 12 (Domicile)

Cette personne : ne connaît pas le code du système d'alarme

dispose des clés de l'habitation

N'est pas habilité à prendre de décision au nom de la personne

absente

Modifier

#### Informations complémentaires

néant

Modifier

Cette copie n'a aucune valeur juridique.

Précédent

Imprimer

Figure 66:	Copie d'écran	« Copie de votre	confirmation »
------------	---------------	------------------	----------------

Pour soumettre une nouvelle déclaration via Internet, cliquez sur le bouton [Nouvelle plainte/déclaration].

Si l'envoi de la déclaration a échoué, l'écran ci-dessous apparaît :



Figure 67 : Copie d'écran « Problème d'envoi »

Deux situations peuvent se présenter (les messages varieront):

- Soit votre demande n'est pas supportée par la zone de police compétente (cas illustré à l'écran cidessus). Cela signifie que cette zone de police n'utilise pas police on web pour ce type de demande.
   Nous vous conseillons alors de prendre contact avec votre bureau de police, muni d'une impression de la demande.
- soit un problème technique inattendu s'est produit durant l'envoi: dans ce cas, vous devez soit réintroduire votre demande sur police on web, soit imprimer la copie de votre demande et la déposer à votre bureau de police en mains propres.

## 6 Solutions aux problèmes

Les listes suivantes reprennent des problèmes qui pourraient éventuellement se poser, ainsi que la cause possible et la solution proposée.

#### 6.1 Ecrans d'erreurs

Suite à une erreur technique dans l'application, vous serez confronté à une page d'erreur qui vous présentera certaines informations pertinentes à communiquer au Service Desk pour leur permettre de trouver la cause de votre problème.

La page d'erreur de Police on Web se présente comme ceci:



Les informations importantes pour le Service Desk sont:

- •Code Le code de l'erreur, ce code leur permettra d'identifier plus facilement la cause de l'erreur.
- •Nom et prénom Vos noms et prénoms.
- •Heure de l'incident La date complétée de l'heure à laquelle le problème est survenu.

Vous trouverez également sur cette page les moyen vous permettant de contacter le Service Desk.

#### 6.2 Solutions aux problèmes d'identification

La liste suivante reprend les problèmes liés à l'identification du déclarant et au choix du type de déclaration selon la méthode d'identification.

Message d'erreur	Cause	Solution
« Une erreur de connexion s'est produite. Les détails techniques de ce message d'erreur ont été enregistrés Veuillez réessayer plus tard ». ou « Une erreur s'est produite au niveau du Service fédéral d'authentification (Service SAML) ou ce service n'est pas disponible ». ou « L'identification a échoué en raison d'un délai de réaction trop long. Veuillez réessayer plus tard ». ou « Une erreur générale s'est produite. Les détails techniques ont été enregistrés. Veuillez réessayer plus tard ».	Après confirmation de la méthode d'identification, un problème technique survient.	Une erreur s'est produite dans des systèmes externes ou alors ces systèmes ne sont pas disponibles. Les détails techniques de cette erreur seront enregistrés. Réessayez plus tard ou adressezvous à votre bureau de police locale.
Identification via token ou combinaisor  « Votre compte utilisateur a été verrouillé (niveau 1). Cela signifie que vous avez introduit plusieurs fois un mot de passe erroné. Vous pouvez déverrouiller ce mot de passe vous-même via <a href="http://www.belgium.be">http://www.belgium.be</a> , le site portail fédéral ».	Vous avez introduit (à plusieurs reprises) un mot de passe erroné.	Allez sur la page « Récupération de l'accès » du site portail fédéral (http://www.belgium.be/) pour procéder au déverrouillage. Réintroduisez ensuite un code de token.
« Votre compte utilisateur a été verrouillé (niveau 2). Cela signifie que vous avez introduit plusieurs fois un mauvais token. Vous pouvez déverrouiller ce token vous-même via <a href="http://www.belgium.be">http://www.belgium.be</a> , le site portail fédéral ».	Vous avez introduit (à plusieurs reprises) un code de token erroné.	Allez sur la page « Récupération de l'accès » du site portail fédéral (http://www.belgium.be/) pour procéder au déverrouillage. Réintroduisez ensuite un code de token.
« Une erreur s'est produite lors de la consultation de vos données au Registre national ou dans la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Les données n'ont pu été trouvées ».	Vous n'êtes pas connu(e) auprès du Registre national ou de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale.	Vous ne pouvez pas porter plainte via Internet. Vous pouvez cependant porter plainte auprès de votre bureau de police locale.

Message d'erreur	Cause	Solution
« Une erreur s'est produite lors de la	Vos données sont	Contactez le Service Desk Fedict
consultation de vos données au	incomplètes ou erronées	(voir http://www.belgium.be/)
Registre national. Les données sont	dans le Registre national ou	Vous ne pouvez pas porter plainte
incomplètes. L'élément [x] fait	à la Banque Carrefour de la	via Internet.
défaut. Veuillez signaler le problème	Sécurité Sociale.	Vous pouvez cependant porter
au Service Desk Fedict via		plainte auprès de votre bureau de
http://www.belgium.be ».		police locale.
ou		
« Une erreur s'est produite lors de la		
consultation de vos données au		
Registre national. Les données ne		
peuvent être interprétées. L'élément [x] est erroné. Veuillez signaler le		
problème au Service Desk Fedict		
via http://www.belgium.be ».		
ou		
« Une erreur s'est produite lors de la		
consultation de vos données dans la		
Banque Carrefour de la Sécurité		
Sociale. Les données sont		
incomplètes. L'élément [x] fait		
défaut. Veuillez signaler le problème		
au Service Desk Fedict via		
http://www.belgium.be ».		
ou « Une erreur s'est produite lors de la		
consultation de vos données dans la		
Banque Carrefour de la Sécurité		
Sociale. Les données ne peuvent		
être interprétées. L'élément [x] est		
erroné. Veuillez signaler le problème		
au Service Desk Fedict via		
http://www.belgium.be ».		
« Une erreur s'est produite lors de la	Le Registre national ou la	Réessayez plus tard ou adressez-
consultation de vos données au	Banque Carrefour de la	vous à votre bureau de police locale.
Registre national. Veuillez	Sécurité Sociale n'a pas	
réessayer. Si le problème persiste, veuillez le signaler au Service Desk	répondu à temps à votre demande d'identification.	
Fedict via <a href="http://www.belgium.be">http://www.belgium.be</a> ».	demande didentincation.	
ou		
« Une erreur s'est produite lors de la		
consultation de vos données dans la		
Banque Carrefour de la Sécurité		
Sociale. Veuillez réessayer. Si le		
problème persiste, veuillez le		
signaler au Service Desk Fedict via		
<pre>http://www.belgium.be ».</pre>	Identification via token alors	Vous devez vous identifier en
« vous ne disposez pas de token ».	qu'aucun token n'a été	utilisant la combinaison « nom
« Vous ne disposez pas de token	demandé sur le site portail	d'utilisateur + mot de passe ».
fonctionnaire ».	fédéral.	a atmosted - met de passe //.
	Général	<u></u>
« Désolé, vous ne pouvez pas	Vous êtes mineur(e).	Vous ne pouvez pas porter plainte
porter plainte. Pour ce faire, vous		via Internet.
devez être majeur(e) ».		Vos parents ou tuteurs peuvent le
		faire pour vous. Vous pouvez
		également porter plainte auprès de
« La gestion des déclarations	Le système qui gère les	votre bureau de police locale.  Réessayez plus tard ou adressez-
d'alarmes est temporairement	alarmes n'est pas	vous à votre bureau de police locale.
indisponible. Veuillez réessayer. Si	disponible.	Todo a Todo Baroda do políce locale.
le probléme persiste, veuillez le		
signaler au Service Desk Fedict.		
- U	I	

Message d'erreur	Cause	Solution
Certaines de vos données sont	Votre nom ou votre prénom	Choisir « Quitter » et contactez le
différentes de celles obtenues lors	ont déjà été enregistrés	Service Desk Fedict (voir
de l'identification. Votre prénom/nom	dans PoW mais ne sont pas	http://www.belgium.be/)
{0} {1} sera remplacé par {2} {3}.	identiques à ceux obtenus	-
Veuillez contacter le Service Desk si	lors de votre identification.	ou choisir « Poursuivre » et effectuer
cette situation vous semble		des déclarations avec les nouvelles
anormale.		données nom/prénom.
Les autorisations pour des tiers	Un problème technique est	Réessayez plus tard ou adressez-
n"ont pu être obtenues. Vous	survenu et vos autorisations	vous à votre bureau de police locale.
pouvez seulement effectuer des	pour des tiers n'ont pu être	
déclarations en tant que personne	obtenues.	
privée.		

# 6.3 Solutions aux problèmes de déclaration de systèmes d'alarme

La liste suivante reprend les problèmes liés à une déclaration de système d'alarme.

## 6.3.1 Ecran de profilage

Message d'erreur	Cause	Solution
Cas du declarant qui a des autor	isations pour des entreprise ou	des CA :
« Vous ne pouvez pas combiner un rôle d'employé de centrale d'alarme avec d'autres rôles dans une même session de travail. Veuillez sélectionner soit le rôle employé de centrale d'alarme, soit un ou plusieurs autres rôles. »	Des rôles incompatibles ont été sélectionnés.	Choisissez le rôle de representant de CA OU un ou plusieurs autres rôles.
« Vous devez sélectionner au moins un profil pour pouvoir continuer. »	Aucun profil n'a été selectionné .	Selectionnez l'un des rôles.

## 6.3.2 Ecran principal

0.0.2 Colair principal			
Message d'erreur	Cause	Solution	
Modifi	cation des coordonnées du décl	arant	
« Les adresses e-mail ne	Vous avez encodé 2	Réencoder 2 adresses e-mail	
correspondent pas. »	adresses differentes	identiques	
« Toute modification de vos données personnelles sera répercutée sur les données utilisateur de chacune de vos déclarations effectuées en tant que particulier. »	Vous avez choisi d'effectuer des déclarations en tant que personne privée, toute modification impacte vos déclarations déjà créées.	Message informatif.	
Vous avez choisi d'accepter les mailings d"information, vous devez entrer une adresse e-mail.	L'adresse email est obligatoire si vous choisissez cette option.	Encoder une adresse e-mail ou décocher la check-box.	
Mise en service d'une déclaration			

Message d'erreur	Cause	Solution
«Vous devez sélectionner une	La check-box « pour le	Sélectionner une entreprise ou choisir l'option « à titre privé »
entreprise «	compte d'une entreprise »	choisii roption « a title prive »
	est sélectionné mais aucune	
	entreprise n'a été choisie.	
	Liste des déclarations	
Format autorisé:	Numéro de déclaration	Entrer un numéro de
NNNN/NNNNNNN dans lequel N	incorrect	déclaration de format correct.
est un chiffre.		
Veuillez affiner vos critères de	Critère de recherche	Affiner le critère de recherche.
recherche. Cette chaîne de	retourne trop de résultats.	
recherche a fourni trop de résultats.		
Le code postal et la commune ne	Combinaison code	Modifier critères
correspondent pas.	postal/commune incorrecte.	
« Le code postal rempli n"existe »	Code postal incorrect	Modifier critères
pas. Ou		
« Le code postal comporte quatre		
chiffres précisément. »		

## 6.3.2 Effectuer une déclaration de système d'alarme

Ce chapitre reprend les fonctions de mise en service, consultation, modification, validation et mise hors service d'une déclaration de système d'alarme.

Message d'erreur	Cause	Solution
Afin de pouvoir effectuer une déclaration d'alarme via Internet, vous devez accepter ces conditions. Vous pouvez aussi toujours effectuer une déclaration auprès du bureau de police locale.	Les conditions générales n'ont pas été acceptées.	Accepter les conditions générales.
	Champs obligatoires	
« Le numéro de GSM ne peut pas comporter plus de 20 caractères ni moins de 9 chiffres; il ne peut en outre contenir que les caractères suivants: chiffres, espace, symbole plus, parenthèse ouvrante, parenthèse fermante, le caractère plus uniquement en première position. »	N° tel doit respecter format	Modifier le N° de téléphone.
Rep	résentant d'une Centrale d'Alarn	ne
Veuillez entrer un autre numéro. Ce numéro est utilisé par une déclaration qui a été mise hors service. »	Déclaration pour une Centrale d'Alarme : le numéro choisi est déjà utilisé.	Entrer un autre numéro.
Cette déclaration existe déjà. Choisir le bouton Suivant pour la modifier ou entrer un nouveau numéro de déclaration.	Numéro de déclaration déjà utilisé.	Choisir « suivant » ou « entrer un nouveau numéro »

Message d'erreur	Cause	Solution
« Vous n'êtes donc pas autorisé à valider cette déclaration. »	Vous n'êtes pas la dernière personne à avoir modifié la déclaration.	Vous pouvez modifier la déclaration , elle sera automatiquement validée lors de la sauvegarde.
F	Représentant d'une entreprise	
Une erreur s'est produite lors de la consultation de vos données dans la Banque Carrefour des Entreprises. Veuillez réessayer. Si le problème persiste, veuillez le signaler au Service Desk Fedict.	La Banque Carrefour des Entreprises n'est pas disponible.	Reessayer plus tard
Le numéro doit respecter l'un des formats suivants: xxx.xxx.xxx, xxxx.xxx, xxxx.xxx, xxxxxxxx	Format incorrect.	Reencoder le numéro avec le bon format.
Attention, cette déclaration a été effectuée par le déclarant {0} {1}. Si vous modifiez cette déclaration, vous héritez du rôle d'utilisateur de ce système d'alarme et vous devenez donc responsable de la qualité des données déclarées.	Vous n'êtes pas la dernière personne à avoir modifié la déclaration.	Vous pouvez confirmer votre modification, les données seront modifiées.
Ce numéro d'entreprise n'existe pas dans la Banque Carrrefour des Entreprises, veuillez le modifier.	Numero d'entreprise incorrect.	Reencoder le numéro

# 6.4 Solutions aux problèmes de déclaration de délit et signalement d'absence

## **6.4.1 Conditions générales**

Message d'erreur	Cause	Solution
Afin de pouvoir signaler votre	Vous n'avez pas coché la	Si votre demande satisfait aux
absence sur police-on-web, vous	case « je suis d'accord avec	conditions stipulées, veillez cocher la
devez accepter ces conditions. Vous	les conditions générales	case de confirmation. Autrement,
pouvez aussi toujours porter plainte	d'utilisation »,	veuillez vous adressez à votre
auprès du bureau de police locale.		bureau de police.

#### 6.4.2 Informations sur le déclarant/demandeur

Message d'erreur	Sur le declarant/demand Cause	Solution
« Veuillez confirmer l'adresse e- mail ».	Vous avez opté pour le mode de contact « Par courrier électronique » mais n'avez communiqué votre adresse e-mail qu'une seule fois.	L'adresse e-mail doit être communiquée deux fois.
« Les adresses e-mail ne correspondent pas ».	Vous avez opté pour le mode de contact « Par courrier électronique » mais avez communiqué deux adresses e-mail différentes.	L'adresse e-mail doit être communiquée deux fois avec la même valeur.
« Avant de poursuivre, vous devez d'abord remplir les données de l'entreprise ».	Vous avez coché la case « Je désire porter plainte au nom d'une entreprise » mais vous n'avez pas spécifié d'entreprise.	35 Si vous portez plainte au nom d'une entreprise, vous devez remplir les informations relatives à l'entreprise en cliquant sur [Entreprise].  35 Si vous ne portez pas plainte au nom de l'entreprise, la case doit être décochée.  Une absence ne peut être signalée au nom d'une entreprise.
« Vous ne pouvez remplir les données d'une entreprise que si vous voulez porter plainte au nom de l'entreprise ».	Vous avez cliqué sur [Entreprise] mais n'avez pas coché la case « Je désire porter plainte au nom d'une entreprise ».	Cochez « Je désire porter plainte au nom d'une entreprise ».
« Aucune entreprise ne peut être retrouvée dans la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) avec ce numéro d'entreprise. Veuillez introduire vos données d'entreprise ».	Pour le numéro d'entreprise indiqué, la Banque Carrefour des Entreprises ne retrouve aucune donnée.	135 Le site de la BCE (mineco.fgov.be/enterprises/cros sroads) permet de rechercher un numéro d'entreprise sur la base de l'adresse. 135 Vous pouvez remplir manuellement les données du siège social en cliquant sur [Spécifier une adresse].
« La Banque Carrefour des Entreprises n'a pu être contactée. Veuillez réessayer. Si le problème persiste, veuillez le signaler au Service Desk Fedict via http://www.belgium.be ».	Après confirmation du numéro d'entreprise, un problème technique survient.	Une erreur s'est produite dans le système externe ou alors ce système n'est pas disponible. Les détails techniques de cette erreur seront enregistrés. Réessayez plus tard ou adressezvous à votre bureau de police locale. Contactez le Service Desk Fedict (voir <a href="http://www.belgium.be/">http://www.belgium.be/</a> ) si le problème persiste.

Message d'erreur	Cause	Solution
« Aucune activité n'a été retrouvée dans la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) pour cette entreprise. Veuillez introduire vos données d'activité ».	Pour le numéro d'entreprise indiqué, la Banque Carrefour des Entreprises ne retrouve aucune activité.	Vous pouvez sélectionner manuellement les activités à partir d'une liste de choix.
« Le code postal rempli n'existe pas ».	Vous spécifiez une adresse à l'aide d'un code postal inexistant.	Indiquez le bon code postal ou laissez ce champ vide.
« Veuillez affiner vos critères de recherche. Cette chaîne de recherche a fourni trop de résultats ».	Vous spécifiez une adresse à l'aide de quelques lettres dans les champs « commune » et « rue ».	Indiquez plusieurs lettres dans les champs de recherche « commune » et « rue » et si possible un code postal.
« Vous devez communiquer une adresse où l'on peut vous contacter ».	Vous n'avez pas spécifié d'adresse alors que vous avez choisi d'être contacté par courrier postal.	Spécifiez une adresse ou choisissez le mode de contact « Par courrier électronique ». Dans ce cas, indiquez l'adresse e-mail.
« Vous devez spécifier une adresse pour l'entreprise ».	Vous n'avez pas spécifié d'adresse pour l'entreprise.	Spécifiez une adresse pour l'entreprise.

Tableau 3 : solutions aux problèmes relatifs aux informations sur le déclarant

## 6.4.3 Informations sur le délit

Message d'erreur	Cause	Solution
« Le code postal rempli n'existe pas ».	Vous spécifiez une adresse à l'aide d'un code postal inexistant.	Indiquez le bon code postal ou laissez ce champ vide.
« Veuillez affiner vos critères de recherche. Cette chaîne de recherche a fourni trop de résultats ».	Vous spécifiez une adresse à l'aide de quelques lettres dans les champs « commune » et « rue ».	Indiquez plusieurs lettres dans les champs de recherche « commune » et « rue » et si possible un code postal.
« Il est obligatoire d'indiquer le lieu ».	Vous n'avez pas confirmé le lieu du délit (première sélection) en cliquant sur [Confirmer].	<ul> <li>Sélectionnez une valeur dans la première liste de choix.</li> <li>Confirmez en cliquant sur [Confirmer*].</li> <li>Sélectionner un second lieu dans la liste de choix.</li> </ul>
« Les lieux ne correspondent pas ».	Après avoir sélectionné et spécifié le lieu à partir des deux listes de choix, vous avez à nouveau modifié le lieu de la première liste de choix.	35 Si vous modifiez à nouveau votre choix de la première liste de choix, cliquez ensuite toujours sur [Confirmer*] afin de voir la seconde liste de choix appropriée.
« Le format de la date est incorrect ».	Pour la date du délit, vous avez introduit une valeur ne respectant pas le format requis « jj/mm/aaaa ».	Le jour (j) et le mois (m) doivent comprendre deux chiffres. L'année (a) doit comprendre 4 chiffres. Les jours, mois et année doivent être séparés par « / ». P.ex. 10/05/2007.
« Le format de l'heure est incorrect ».	Pour l'heure du délit, vous avez introduit une valeur ne respectant pas le format requis « hh : mm ».	L'heure (h) et les minutes (m) doivent comprendre deux chiffres.  35 L'heure et les minutes doivent être séparés par « : ».  P.ex. 21:05.

Message d'erreur	Cause	Solution
« La date de constatation doit être postérieure à la date à laquelle vous	Vous avez communiqué une heure antérieure à celle à	Veuillez vérifier ces deux heures.
avez aperçu les biens pour la dernière fois ».	laquelle vous avez aperçu le bien pour la dernière fois.	
« Vous devez ajouter au moins un	Vous passez à l'étape	Cliquez sur [Ajouter un bien] afin
bien ».	suivante sans ajouter de	d'ajouter un bien.
\(\frac{1}{2} \)	bien.	0.7.5
« Vous devez spécifier le lieu du délit ».	Vous n'avez pas spécifié d'adresse pour l'endroit où a eu lieu le délit.	Spécifiez une adresse.

6.4.4 Information relative au bien volé et au propriétaire

Message d'erreur	Cause	Solution
« Les catégories choisies ne correspondent pas ».	Après avoir sélectionné la catégorie et la classe, vous avez à nouveau modifié la catégorie.	Si vous modifiez à nouveau votre choix de la première liste de choix, cliquez ensuite toujours sur [Confirmer*] afin de voir la seconde liste de choix appropriée.
« Vous ne pouvez pas remplir de date de naissance antérieure à 1841 ».	Vous avez introduit une date de naissance antérieure à 1841.	Indiquez une autre date de naissance.
« Vous devez spécifier une adresse pour le propriétaire ».	Vous n'avez pas spécifié d'adresse pour le propriétaire.	Spécifiez une adresse.
« Le code postal rempli n'existe pas ».	Vous spécifiez une adresse à l'aide d'un code postal inexistant.	15 Indiquez le bon code postal ou laissez ce champ vide.
« Veuillez affiner vos critères de recherche. Cette chaîne de recherche a fourni trop de résultats ».	Vous spécifiez une adresse à l'aide de quelques lettres dans les champs « commune » et « rue ».	les champs de recherche « commune » et « rue » et si possible un code postal.

#### 6.4.5 Résumé et envoi

Message d'erreur	Cause	Solution
« Problème d'envoi de votre déclaration à la police. Vous pouvez réessayer plus tard. Vous pouvez aussi imprimer la déclaration et l'apporter au bureau de police locale. Pour les questions techniques, vous pouvez toujours vous adresser au Service Desk Fedict (voir coordonnées cidessous) ».	Après l'envoi, un problème technique est survenu.	Une erreur s'est produite dans le système externe ou alors ce système n'est pas disponible. Les détails techniques de cette erreur seront enregistrés. Réessayez plus tard ou adressezvous à votre bureau de police locale. Pour les questions techniques, contactez le Service Desk Fedict.
« Le lieu où les faits se sont produits se situe dans une zone de police qui n'est pas encore connectée au guichet de police virtuel. Veuillez prendre contact avec la police locale! ».	Le lieu du délit que vous avez spécifié ne fait pas partie des zones de police reprises dans les conditions générales.	Vous ne pouvez pas porter plainte via Internet. Vous pouvez imprimer la déclaration et porter plainte à votre bureau de police locale.

## 6.5 Signalement d'absence, informations relatives à l'habitation

Message d'erreur	Cause	Solution
« Numéro de téléphone obligatoire »	Vous dites que vous êtes accessible à l'étranger mais	Spécifiez un numéro de téléphone.
	vous ne donnez pas de numéro de téléphone.	toop.io.io.
« Vous devez spécifier votre	Vous n'avez pas donné	Cliquez sur le bouton [Compléter

adresse »	l'adresse de l'habitation que vous quittez.	l'adresse] et sélectionnez une adresse valable.
« Spécifiez le bloc seulement si vous avez opté pour le type d'habitation appartement »	Vous avez complété un des champs 'Bloc', 'Etage' ou 'Appartement' alors que vous n'avez pas opté pour	Sélectionnez 'Appartement' comme type d'habitation ou effacez les champs 'Bloc', 'Etage' et 'Appartement'.
« Spécifiez l'étage seulement si vous avez opté pour le type d'habitation appartement »	le type d'habitation 'Appartement'.	
« Spécifiez l'appartement seulement si vous avez opté pour le type d'habitation appartement »		
« Le nom est obligatoire »	Vous avez signalé une entreprise de gardiennage mais vous n'avez pas précisé son nom.	Spécifiez le nom de l'entreprise de gardiennage ou décochez la case correspondante.
« Marque / modèle obligatoire »	Vous avez ajouté un véhicule sans préciser la marque / le modèle.	Précisez la marque / le modèle.
« Plaque obligatoire »	Vous avez ajouté un véhicule sans préciser son numéro de plaque.	Précisez le numéro de plaque.
« De / A – format incorrect »	Pour les dates 'De / A' de votre absence, vous avez introduit une date qui ne respecte pas le format 'jj/mm/aaaa'.	Le jour (j) et le mois (m) doivent compter au moins 2 chiffres. L'année (a) doit compter 4 chiffres. Le jour, le mois et l'année doivent être séparés par des '/'. Ex.: 10/05/2007 ?
« Heure – format incorrect »	Pour les heures 'De / A' de votre absence, vous avez introduit une valeur qui ne respecte pas le format 'hh'.	L'heure (h) doit compter deux chiffres. Ex. : 21.
« La fin de la période doit être postérieure au début de la période »	Vous avez spécifié un moment 'A' qui se situe avant le moment 'De'.	Vérifiez les deux moments.
« Le moment 'A' ne peut être éloigné de plus de 6 mois »	Vous avez spécifié un moment 'A' qui se situe à plus de 6 mois dans l'avenir.	Vérifiez les deux moments.
« La période ne peut durer plus de 12 mois ».	Vous avez spécifié une période qui dure plus de 12 mois.	Spécifiez une période de moins de 12 mois.

## 7. Autres références

#### Site portail fédéral

- 35 Général : http://www.belgium.be/
- Service Desk Fedict : <a href="http://www.belgium.be/eportal/application?languageParameter=fr&pageid=contentPage&docId=39667/">http://www.belgium.be/eportal/application?languageParameter=fr&pageid=contentPage&docId=39667/</a>
- e-ID: http://eid.belgium.be/fr/navigation/12000/index.html/
- Token: http://www.belgium.be/security/fr\_BE/application\_help/application\_help\_0174.htm/
- Introduction à l'enregistrement : https://www.belgium.be/usermgmt/eGovUserMgmtwebapp/public/RegistrationIntro.do/
- Récupération de l'accès : https://www.belgium.be/usermgmt/eGovUserMgmtwebapp/public/RegistrationIntroWithAcce ssRecovery.do/

#### Police fédérale

- 35 Général : http://www.police.be/
- Dépliants conseils de prévention : <a href="http://www.police.be/vps">http://www.vps.fgov.be/</a>

#### Police locale

- 35 Général : http://www.policelocale.be/
- Votre zone de police : http://www.policelocale.be/« nom de la commune »

#### **Banque Carrefour des Entreprises**

35 Général : http://mineco.fgov.be/enterprises/crossroads\_bank/home\_fr.htm

# **Historique**

version	date	description	
1.0	04.01.2007	Version originale	
1.1	15.06.2007	Améliorations mineures + adaptations à la dénomination définitive de l'application web	
1.2	10.09.2007	Adaptations à la suite des commentaires du bureau de communication externe et de la police	
2.0	30.01.2008	Compléments relatifs aux nouvelles transactions 'signalement d'absence' et 'vol de vélomoteur'	
2,1	15.05.2008	Améliorations mineures	
3.0	31.03.2009	Adaptations suite à l'ajout des déclarations de systèmes d'alarmes .	
3.1	15.06.2009	Corrections diverses	
3.3	21.09.2009	description d'un écran d'erreur technique	
4,2	28/03/11	Streamlining with R4.2 of eLoket. Remove of sentence that Token cannot modify alarm systems	
4.6	16/05/13	Streamlining with release 4.6 of eLoket. Added new screenshots.	
4.7	31/05/13	Added screenshots with new login screens	